



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement



**Plan d'Action National
Multisectoriel de lutte contre la
Résistance aux antimicrobiens
en Union des Comores
2022-2026**

Validation technique, Moroni du 14 au 20 Juillet 2022
Validation politique, Moroni le 26 Juillet 2022

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS	iii
PREFACE	v
RESUME D'ORIENTATION	vii
I. INTRODUCTION	1
II. ANALYSE SITUATIONNELLE (RAPPEL)	3
III. GOUVERNANCE ET COORDINATION	4
III.1. Gouvernance	4
III.2. Gouvernance et coordination multisectorielle	4
A. Le Comité National de Pilotage de la RAM (CNP)	5
B. Le Secrétariat National Exécutif RAM (SNE RAM)	6
C. L'Organe de Coordination Multisectorielle (OCM).....	8
D. Les Groupes Techniques de Travail multisectoriels.....	9
E. Les organes de gouvernance décentralisés	10
F. Le cadre élargi de concertation nationale (Forum national).....	10
III.3. Gouvernance et coordination sectorielle	11
A. Point Focal Sectoriel (PFS) RAM	11
B. Groupes Techniques de Travail Sectoriels	12
C. Décentralisation des Activités	12
IV. PLAN STRATEGIQUE (2022-2026).....	13
IV.1. Vision.....	13
IV.2. Objectifs.....	13
IV.3. Mission	13
IV.4. Interventions stratégiques	13
V. PLAN D'ACTION OPERATIONNEL 2023	14
VI. BUDGET ET FINANCEMENT 2022/2023	15
VII. ACTIVITES PREVISIONNELLES 2023	15
VIII. CADRE DE SUIVI-EVALUATION	15
IX. BIBLIOGRAPHIE	I
X. ANNEXES.....	III
Annexe 1. Arrêté portant création, mission, composition, organisation et fonctionnement de la structure de gouvernance	III
Annexe 2. Plan stratégique 2022-2026 et mise en place de structure de gouvernance au 2 ^{ème} semestre 2022.....	XII

Annexe 3.	Feuille de route du 2 ^{ème} semestre.....	XX
Annexe 4.	Plan d'action opérationnel 2023	XXII
Annexe 5.	Budget du PANM RAM	XLVII
Annexe 6.	Suivi-évaluation.....	XLVIII
Annexe 7.	Liste des participants de la retraite d'élaboration du PANM RAM	LXV
Annexe 8.	Liste des participants de l'atelier national de la validation technique du PANM RAM.....	LXVII
Annexe 9.	Liste des participants de l'atelier national de la validation politique du PANM RAM	LXIX
Annexe 10.	Photo de famille de la validation politique du PANM RAM	LXVIII

ABREVIATIONS

ATB	Antibiotique
BE	Budget de l'Etat
BUA	Bon Usage des Antibiotiques
CAP	Connaissance, Attitudes et Pratiques
CEA-PCMT	Centre d'Excellence Africain – Prévention et Contrôle des Maladies Transmissibles
CNCS	Centre National de Coordination de la Surveillance
CNP	Comité National de Pilotage
CIPV	Convention Internationale pour la Protection des Végétaux
COMPASS	Comores Projet d'Approche Globale de Renforcement du système de Santé
DGEME	Direction Générale de l'Energie, des Mines et de l'Eau
DNE	Direction Nationale de l'Elevage
DESPP	Direction des Etablissements et des Structures Publics et Privés
DNSAE	Direction Nationale de la Stratégie Agricole et Elevage
DGEF	Direction Générale de l'Environnement et de la Forêt
EEC	Evaluation Externe Conjointe
FAO	Fonds des Nations Unies pour L'Agriculture et l'Alimentation
FFOM	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
FVR	Fièvre de la Vallée de Rift
GLASS	Global Laboratory Surveillance System (Système Mondial de Surveillance de la Résistance aux antimicrobiens)
GTT	Groupe Technique de Travail
IAS	Infections Associées aux Soins
OCM	Organe de Coordination Multisectorielle
ODD	Objectif du Développement Durable
OMSA	Organisation Mondiale de la Santé Animale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSC	Organisations de la Société Civile
PAM	Plan d'Action Mondial
PANM	Plan d'Action National Multisectoriel
PCI	Prévention et Contrôle des Infections
PFS	Point Focal Sectoriel

PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PAO	Plan d'Action Opérationnel
PPR	Peste des Petits Ruminants
PTF	Partenaire Technique et Financier
RAM	Résistance Aux Antimicrobiens
RSI	Règlement Sanitaire International
SNE	Secrétariat National Exécutif
SONEDE	Société Nationale de l'Exploitation et la Distribution de l'Eau
SSA	Sécurité Sanitaire des Aliments
SV	Services Vétérinaires
USD	Dollar des Etats-Unis
VIH	Virus de L'Immunodéficience Humaine

PREFACE

La résistance aux antimicrobiens (RAM) est une grande menace de la santé humaine, la santé animale, l'agriculture et l'environnement. Elle est reconnue actuellement comme telle par la communauté internationale. Les projections d'experts concernant la résistance aux antimicrobiens sont très alarmantes. Elles la placent au premier rang des préoccupations de santé publique mondiale avec près de dix millions de décès annuels à l'horizon 2050 en l'absence des plans d'action nationaux adéquats mis en œuvre par les Etats.

A la demande des Nations Unies, l'Alliance Quadripartite constituée par l'OMS, la FAO et l'OMSA, à laquelle s'est joint maintenant le PNUE, a proposé un plan d'action mondial élaboré selon une approche dite « Une seule santé » ainsi que de nombreux outils et recommandations techniques pour appuyer les états membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans d'action nationaux.

Durant l'année 2015, l'Assemblée Mondiale de la Santé et les instances mondiales de la FAO et l'OMSA ont approuvé ce plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens. La résolution adoptée par tous les États Membres avait recommandé fermement la mise en place d'un plan d'action national conforme au plan d'action mondial au plus tard en Mai 2017.

Peu avant cette date, en septembre 2016, les Chefs d'Etats réunis lors de l'Assemblée générale des Nations Unies se sont engagés à adopter une approche coordonnée pour s'attaquer aux causes fondamentales de la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de la santé humaine, la santé animale, l'agriculture, la production alimentaire et l'environnement.

La région africaine accusait un certain retard par rapport au reste du monde et le bureau régional de l'OMS pour l'Afrique a entrepris un certain nombre d'activités avec les pays pour les encourager et leur apporter un appui technique.

En s'inscrivant dans la lutte contre la RAM, l'Union des Comores a bénéficié du soutien de l'OMS et de la Banque mondiale à travers le projet COMPASS pour l'élaboration de son PANM. Ce plan prévoit la mise en place d'un Comité National de Pilotage (CNP) avec un ancrage institutionnel de haut niveau pour un suivi efficace de la mise en œuvre des activités.

La mise en place du CNP se fera en deux phases :

- Dans un premier temps, pour des impératifs d'efficacité et de simplicité pour la mise en œuvre, un CNP sera créé au Ministère de la Santé. Il sera appuyé par un Secrétariat National Exécutif (SNE) fort et doté des ressources nécessaires pour l'accomplissement de ses nombreuses missions.
- Dans un deuxième temps, en fonction des résultats de différentes évaluations, il sera envisagé de relever et de renforcer si nécessaire le cadre institutionnel du CNP au niveau de la plate-forme « Une seule sante ».

Le Gouvernement de l'Union des Comores s'engage à :

- Accorder un soutien constant à la mise en œuvre des activités du plan d'action national multisectoriel de lutte contre la RAM (PANM RAM) en lui apportant leadership, appui administratif, technique et ressources financières ;
- Mobiliser, encourager et impliquer toutes les parties prenantes du pays, au-delà des institutions gouvernementales ;
- Assurer le suivi-évaluation régulier du plan d'action afin de permettre la réalisation des objectifs ciblés.

Ainsi, le gouvernement de l'Union des Comores adresse ses chaleureux remerciements aux institutions et aux personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration du présent document notamment :

- Direction de lutte contre les maladies
- L'Organisation Mondiale de la Santé ;
- la Banque Mondiale à travers le Projet COMPASS
- Les cadres nationaux et les consultants (national et international).

**Madame la Ministre de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la
Promotion du Genre.
Présidente du CNP**

Loub-Yakouti ATTOUMANE

**Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et
de l'Artisanat, Porte-parole du Gouvernement**

HOUMED M'SAIDIE

Monsieur le Ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures

ALI IBOUROI

RESUME D'ORIENTATION

Après avoir approuvé les résolutions mondiales en faveur de la lutte contre la RAM, l'Union des Comores a sollicité l'appui technique et financier de l'OMS et l'appui financier de la Banque Mondiale à travers le projet COMPASS afin d'élaborer un plan d'action national multisectoriel (PANM) aligné sur les objectifs du plan d'action mondial (PAM) proposé par l'Alliance Quadripartite OMS, FAO, OMSA et PNUE.

Une analyse situationnelle a été réalisée d'avril à mai 2022 et a fait l'objet d'un document intitulé « Analyse Situationnelle de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens en Union des Comores ». Ce document a été validé par les différentes parties prenantes du pays lors d'un atelier national du 17 au 18 juin 2022.

Suite aux résultats de cette analyse situationnelle, une retraite a été organisée du 14 au 20 juillet 2022 pour l'élaboration du présent plan d'action national afin de faciliter la mise en œuvre des interventions stratégiques qui en sont issues. Ce plan a été validé par les différentes parties prenantes. Il comprend trois composantes qui sont :

- L'institutionnalisation de la RAM, avec la mise en place des structures de gouvernance et de coordination au niveau des différents ministères-clés et au niveau multisectoriel ;
- Un plan stratégique fixé sur les cinq prochaines années (2022-2026) et à partir duquel chaque année, un plan d'action annuel opérationnel budgétisé sera extrait ;
- Le cadre des activités approuvées. Ce cadre de suivi-évaluation sera réactualisé chaque année en fonction des activités et des indicateurs ciblés.

1. Institutionnalisation, gouvernance et coordination

Elles sont traduites par la présence des services de l'Etat qui ont des missions clairement définies dans le cadre de la lutte contre la RAM et couvrant les niveaux centraux, intermédiaires et opérationnels des différents ministères clés ou des ministères d'appui.

La mise en place de points focaux sectoriels et d'un comité de coordination sectoriel au niveau de chaque ministère-clé, ainsi que d'un comité national de pilotage assisté par un secrétariat national exécutif et par un comité de coordination multisectoriel viennent compléter le dispositif pour mieux assurer l'efficacité de la gouvernance et la coordination des activités du plan.

Le second semestre de l'année 2022 sera mis à profit pour effectuer la mise en place des instances de gouvernance et de coordination ainsi que le plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du premier plan d'action opérationnel fixé en 2023.

2. Plan stratégique

Le plan stratégique représente une orientation sur l'ensemble des activités à mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années. Dans ce plan, vingt (20) interventions stratégiques sont identifiées, avec un total de 44 activités. Pour chacune de ces activités, une évaluation des

risques est effectuée et des mesures d'atténuations sont préconisées en vue de l'atténuation de ces risques.

3. Plan opérationnel

Le plan d'action opérationnel comporte l'ensemble des 40 activités retenues comme prioritaires pour l'année 2023. Les détails de la mise en œuvre de chaque activité sont planifiés avec une répartition en différentes sous-activités.

Pour chaque activité, les entités responsables, les échéanciers, les ressources requises, les indicateurs de base et les indicateurs ciblés, et éventuellement les sources de financement sont définies.

4. Budget

L'acquisition des ressources financières constitue un des défis majeurs du PANM et un appui important des partenaires techniques et financiers sera déterminant pour la mise en œuvre des activités des trois ou quatre premières années en particulier, suivi d'un relai progressif mais durable par les ressources de l'Etat.

L'organisation d'une table ronde des bailleurs au 4^{ème} trimestre de l'année 2022 à la suite de la validation politique du PANM RAM pour le financement du plan d'action opérationnel 2023 et l'élaboration de projets de financements seront envisagées.

5. Suivi-évaluation

Le cadre de suivi-évaluation des activités est présenté avec les différentes activités planifiées. Les points décrits dans chaque activité sont :

- Les ressources de base
- Les intrants
- Les produits ou extrants obtenus au niveau du programme
- Les effets à court terme obtenus au niveau des populations et/ou du programme
- Les impacts au niveau des populations constituant le but ultime du plan d'action national ;
- Une colonne servant de tableau de bord avec l'indicateur ciblé pour l'année 2023 et l'échéancier.
- Les indicateurs ciblés sont essentiellement sous la forme de structures et d'activités pour la première année. Les indicateurs d'effet et d'impact devront être appréciés au fur et à mesure de la mise en œuvre du PANM RAM.

I. INTRODUCTION

La résistance à un antimicrobien survient quand un microorganisme (bactérie, virus, champignon ou parasite), devient résistant à un médicament antimicrobien vis-à-vis duquel il était sensible auparavant.

Cette résistance aux antimicrobiens concerne un large éventail d'agents infectieux et de nombreux secteurs d'activités notamment les secteurs de la santé humaine, santé animale, agricole, agro-alimentaire, environnementale, hydraulique et assainissement. Ces derniers vont constituer les secteurs clés des activités de lutte contre ce fléau.

D'autres secteurs comme l'enseignement, les finances, le plan, le commerce et l'administration du territoire jouent un rôle important et constituent les secteurs d'appui dans la lutte contre la RAM.

Il s'agit d'un problème majeur de santé publique, qui nécessite un ensemble d'interventions et des équipes multisectorielles et pluridisciplinaires.

En mai 2015, l'Assemblée Mondiale de la Santé a approuvé un plan d'action mondial (PAM) pour combattre la résistance aux antimicrobiens [1].

Celui-ci représente un modèle à partir duquel tous les pays doivent élaborer et mettre en œuvre leurs plans nationaux.

La résolution adoptée par tous les États Membres les oblige à mettre en place un plan d'action national pour combattre la résistance aux antimicrobiens d'une manière conforme au plan d'action mondial [2].

Ce plan s'articule autour de cinq objectifs stratégiques :

- ✓ Mieux faire connaître et comprendre le problème de la résistance aux antimicrobiens ;
- ✓ Renforcer les connaissances et les bases factuelles par la surveillance et la recherche ;
- ✓ Réduire l'incidence des infections ;
- ✓ Optimiser l'usage des agents antimicrobiens ;
- ✓ Garantir des investissements durables pour combattre la résistance aux antimicrobiens.

Ces objectifs devraient être atteints au niveau international en recourant à l'approche « Une seule santé » préconisée par l'alliance Tripartite OMS-FAO-OMSA élargie de nos jours au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) [3] et au niveau national, par la collaboration entre autres des secteurs ministériels en charge de la santé humaine, de la santé animale, de l'agriculture, de la sécurité sanitaire des aliments, de l'environnement, de l'hydraulique et de l'assainissement.

L'appui d'autres institutions du pays tels que la Présidence, l'Assemblée Nationale, les ministères des Finances et de l'Economie, est une nécessité fondamentale pour la mise en œuvre efficace du plan.

Les pays de la Région Africaine accusent actuellement un certain retard dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de lutte contre la RAM, en dépit des nombreux ateliers organisés par le bureau régional de l'OMS pour l'Afrique en vue du renforcement des capacités des cadres nationaux.

C'est dans ce contexte fortement influencé par la réaction du pays et de ses partenaires pour renforcer le système de santé que l'Union des Comores a sollicité l'appui technique et financier de l'OMS et l'appui financier de la Banque Mondiale à travers le projet COMPASS pour l'élaboration de son plan d'action national multisectoriel de lutte contre la RAM.

La méthodologie utilisée est une approche par étape basée au préalable sur une analyse situationnelle de la lutte contre la RAM dans le pays, suivie d'une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM).

Cette analyse FFOM a permis d'identifier les principaux axes stratégiques et a servi de base pour l'élaboration du PANM RAM. La résorption progressive des nombreux gaps identifiés au niveau de toutes les composantes du plan d'action mondial est mise en place dans ce plan. Elle consiste à :

- Identifier les activités pertinentes pour la mise en place d'un système efficace de gouvernance et de coordination ;
- Elaborer un plan stratégique 2022-2026 ;
- Elaborer un plan d'action opérationnel pour l'année 2023 basé sur les activités prioritaires ;
- Elaborer un budget du plan stratégique et du plan d'action opérationnel 2023 ;
- Elaborer un cadre de suivi-évaluation des activités planifiées ;

Ces différentes composantes du PANM sont présentées dans le présent document, après un résumé succinct des résultats de l'analyse situationnelle qui a fait lui-même l'objet d'un document à part, intitulé « Analyse Situationnelle de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens en Union des Comores ».

Il convient de noter que ce plan s'inscrit dans la logique du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2022-2026) de l'Union des Comores pour servir de cadre de référence pour tous les investissements de l'Etat.

Il contribue également à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD) en particulier les objectifs 2, 3, et 6, ainsi qu'à la réalisation d'une couverture sanitaire universelle en soins de qualité. Le PANM contribuera à renforcer la résilience du système de santé face aux menaces d'épidémies, tout en favorisant le développement économique et social de l'Union des Comores à travers une lutte efficace contre la résistance aux antimicrobiens.

II. ANALYSE SITUATIONNELLE (RAPPEL)

Une analyse situationnelle de la lutte contre la RAM en Union des Comores a été validée techniquement à l'occasion d'un atelier national tenu à Ngazidja du 17 au 18 Juin 2022.

L'objectif consistait à documenter la situation du pays en matière de lutte contre la RAM avec des données factuelles, pour déterminer les capacités en place, des activités mises en œuvre, les déterminants et le fardeau de la RAM, mais aussi, les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (FFOM) auxquelles il faudra faire face.

La méthodologie utilisée a consisté à une collecte des données par un groupe constitué par des personnes ressources venant de différentes institutions et secteurs ministériels. Ce groupe a effectué une analyse situationnelle de base visant la cartographie des parties prenantes en Union des Comores.

L'atelier a permis de valider les résultats de l'analyse de base et de procéder à une analyse plus approfondie de la situation de la RAM à l'échelle Nationale avec l'outil proposé par l'OMS [4].

Les résultats validés ont été édifiants sur l'ampleur des gaps à combler au niveau des différents objectifs stratégiques en dépit de quelques réalisations effectuées dans le pays pour le renforcement du système de santé en réponse à la PANM pandémie à COVID-19.

Ceci confirme également les résultats obtenus suite à l'évaluation externe conjointe des capacités du pays pour le RSI qui ont montré l'inexistence des capacités dans le domaine de la lutte contre la RAM.

L'analyse FFOM a permis de dégager des orientations stratégiques sur lesquelles le plan d'action national est basé. Il s'agit de :

- Mettre en place des structures nationales pour la gouvernance, la coordination multisectorielle et sectorielle de la RAM à un haut niveau de l'administration publique ;
- Améliorer progressivement au niveau des différents secteurs, un cadre institutionnel adapté aux objectifs du PANM ;
- Elaborer un plan d'action national multisectoriel (PANM) pour faire face de manière progressive aux différents gaps observés au niveau des objectifs stratégiques du PAM, ci-après :
 - ✓ Améliorer l'information et la sensibilisation sur la RAM ;
 - ✓ Mettre en place des programmes de formation ciblés pour les acteurs de la lutte contre la RAM ;
 - ✓ Mettre en place des activités de recherche opérationnelle pour recueillir des données factuelles sur les déterminants et impacts de la RAM à travers des enquêtes ponctuelles ;
 - ✓ Mettre en place un système de surveillance prospective de la RAM ;
 - ✓ Dynamiser la politique nationale de PCI en milieu de soins ;
 - ✓ Améliorer la prévention des infections dans la communauté et dans le secteur de la santé animale (biosécurité) par l'assainissement, des mesures d'hygiène générale et par la vaccination ;

- ✓ Elaborer et mettre en place des politiques de bonnes pratiques pour un bon usage des antimicrobiens dans tous les secteurs impliqués ;
- ✓ Elaborer et mettre en œuvre une politique de prévention de la contamination de l'environnement par les antimicrobiens.

III. GOUVERNANCE ET COORDINATION

III.1. Gouvernance

La gouvernance repose sur un ensemble de mesures administratives et organisationnelles au plus haut niveau de la hiérarchie permettant une coordination de la collaboration multisectorielle basée sur l'approche « Une seule santé » préconisée par le PAM. C'est la gouvernance multisectorielle qui se relaye au niveau de chacun des ministères-clés donnant une gouvernance sectorielle.

Les principes-clés d'une gouvernance efficace de la RAM reposent sur :

- Des textes réglementaires adaptés, acceptés et appliqués par toutes les parties prenantes ;
- L'implication simultanée des responsables administratifs, techniques et politiques à tous les niveaux de la hiérarchie du pays, pour combiner le pouvoir de décision et les mesures techniques adéquates à prendre dans le cadre des activités de lutte contre la RAM ;
- La nomination des points focaux institutionnels plutôt que des individus, pour assurer une meilleure pérennisation, transparence et objectivité dans les activités.

III.2. Gouvernance et coordination multisectorielle

La RAM constitue un problème de santé publique majeur, mais les déterminants et les activités de lutte se situent bien au-delà du secteur de la santé humaine. Ils concernent également d'autres secteurs.

La coordination multisectorielle doit être effectuée par l'intermédiaire d'institutions possédant un leadership avéré pour interagir efficacement avec toutes les parties prenantes du pays d'où, la nécessité de faire intervenir des institutions placées au-dessus des ministères comme la Présidence de la République et l'Assemblée Nationale.

Une coordination des activités entre les différents secteurs impliqués s'avère nécessaire par l'intermédiaire d'une institution possédant un leadership avéré et pouvant interagir efficacement avec toutes les parties prenantes.

Les structures à mettre en place pour une bonne gouvernance multisectorielle sont :

- Le Comité National de Pilotage (CNP) de la RAM ;
- Le Secrétariat National Exécutif (SNE) de la RAM ;
- L'Organe de Coordination Multisectorielle (OCM) ;
- Les différents Groupes Techniques de Travail (GTT) multisectoriels à mettre en place en fonction des besoins de la mise en œuvre du PANM;
- Les organes de gouvernance décentralisés ;

- Le Cadre élargi ou le Forum national de concertation multisectorielle dont la formule est à déterminer.

A. Le Comité National de Pilotage de la RAM (CNP)

Il est mis en place par Arrêté du Ministre de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de Pilotage (CNP) de la lutte contre la RAM en Union des Comores.

A.1. Cadre institutionnel

Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre

A.2. Composition

- **Président** : Ministre de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre ;
- **Deux vice-présidents** (Ministres des secteurs clés)
- **Secrétariat National Exécutif RAM, avec son équipe cadre (Rapporteur)**
- **Membres** : Ministres des secteurs-clés et secteurs d'appui, PFS nommés, PTF promoteurs, Représentants des Institutions nationales (Assemblée Nationale, un membre de l'Association Nationale des Maires), un Représentant de la direction de lutte contre le sida , un Représentant des programmes Paludisme, Tuberculose et PEV, Un représentant de l'ANAMEV, un Représentant du ministère de la justice de chaque ile, un Représentant des directions d'élevage, de l'agriculture, de l'INRAPE, de la pêche, de l'environnement, de l'eau, de la société civile et un représentant de chaque institution de la quadripartite (OMS, OMSA, FAO et PNUE).

A.3. Missions

Le Comité National de Pilotage constitue l'organe suprême de décision au niveau du pays. Il a pour principales missions de :

- Valider et assurer la mise en œuvre et le suivi des activités du plan d'action national multisectoriel de lutte contre la RAM ;
- Veiller à la synergie et à la complémentarité des actions des secteurs-clés de la lutte contre la RAM.

Dans ce cadre, il est chargé :

- ✓ De fixer et de réactualiser les besoins, les interventions stratégiques et les activités du plan d'action ;
- ✓ D'assurer un financement pérenne pour la mise en œuvre des activités du plan RAM;
- ✓ De valider les plans d'action annuels et les rapports d'activités ;
- ✓ D'assurer la promotion et l'appropriation du concept « Une Seule Santé » à travers une approche multisectorielle incluant toutes les parties prenantes ;
- ✓ D'améliorer le processus de gestion dans les administrations impliquées dans la lutte contre la RAM à travers un renforcement du suivi-évaluation, de la normalisation et de la réglementation.
- ✓ De renforcer la collaboration et la coordination des parties prenantes

A.4. Fonctionnement

Le CNP RAM se réunit deux fois par an sur convocation de son Président, en session ordinaire. La première session se tient au premier trimestre. Elle est consacrée à l'évaluation du plan d'action annuel et du budget de l'année en cours ; la deuxième session se tient au quatrième trimestre. Elle est dédiée à une seconde évaluation des activités du plan d'action annuel, du budget et à la définition de nouvelles orientations.

Le CNP RAM peut se réunir en session extraordinaire en cas de nécessité.

A.5. Structures d'appui du comité national de pilotage

Dans l'exécution de ses missions, le CNP s'appuie essentiellement sur un Secrétariat Exécutif RAM, dirigé par un Secrétaire National Exécutif (SNE).

D'autres structures vont aussi concourir à faciliter les missions du CNP, mais toujours par l'intermédiaire du SNE RAM. Il s'agit de l'Organe de Coordination Multisectoriel (OCM), des comités déconcentrés de la RAM, ainsi que des GTT.

Les autorités des institutions insulaires relatives à la RAM seront chargées de la Coordination et du suivi de la mise en œuvre du plan d'action RAM au niveau de leurs territoires administratifs respectifs.

B. Le Secrétariat National Exécutif RAM (SNE RAM)

Il est mis en place par un Arrêté du Ministre de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre portant création, organisation et fonctionnement du CNP RAM.

B.1. Cadre institutionnel

Le Secrétariat National Exécutif de la RAM fait office de secrétariat technique pour le Comité National de Pilotage dont il constitue le principal organe opérationnel et possède le même encrage institutionnel (Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre).

B.2. Attributions et missions

Le Secrétariat National Exécutif RAM a pour missions de :

- Assurer la préparation des réunions du Comité National de Pilotage de la RAM ;
- Diriger et coordonner l'élaboration des projets de plan d'action annuel pour lutter contre la RAM ;
- Faciliter et superviser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan d'action annuel par le biais d'un Organe de Coordination Multisectorielle (OCM) dont il doit aussi assurer le fonctionnement et la coordination des activités ;
- Faciliter et superviser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités des GTT mis en place au niveau multisectoriel ;
- Assurer une collecte des données et un partage des informations sur une base régulière en instituant une communication et une coordination efficaces entre l'ensemble des

parties prenantes, les membres de l'OCM et leurs territoires d'origine, leurs secteurs et leurs disciplines ;

- Assurer une gestion efficace de toutes les parties prenantes du pays, de sorte à les placer toutes et à les maintenir comme promotrices ou défenseuses, selon les contributions attendues d'elles ;
- Assurer la compilation des rapports reçus des PFS tous les trois mois en produisant des rapports trimestriels utilisés dans les ordres du jour pour les deux sessions ordinaires semestrielles du CNP.
- Veiller en relation avec les différents PFS à améliorer progressivement le cadre institutionnel au niveau de chacun des secteurs
- Faire office de PFS RAM pour le ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre.

B.3. Fonctionnement

La structure est dirigée par un titulaire, secondé par un adjoint technique et administratif, ainsi que des cadres techniques, spécialisés dans différents domaines de la RAM.

Elle est désignée avec attribution de ressources humaines et matérielles lui permettant d'assurer ses différentes missions, mais aussi les missions et le fonctionnement des organes d'appui que sont l'OCM, les GTT et le CNP-

Elle est intégrée dans l'organigramme de l'institution d'encrage qui est le Ministère de la Santé de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre.

Compte tenu de la complexité du phénomène que représente la RAM, exigeant une réponse collective et de l'importance d'une approche globale pour faire face à cette RAM au niveau des pays, le Secrétariat National Exécutif (SNE) devra disposer de bonnes compétences en termes de communication, d'un pouvoir de convocation, de ressources humaines dans différents domaines de la RAM, et de fortes capacités managériales.

Il sera le contact primaire pour l'ensemble des problèmes liés à la RAM dans le pays.

Compte-tenu des attributions, il sera prévu quatre sessions trimestrielles ordinaires de l'OCM chaque année qui sont consacrées à :

- La préparation des sessions ordinaires du CNP (premier et quatrième trimestres)
- Au suivi-évaluation du PANM avec l'OCM
- Aux activités de mise en place et de suivi des GTT multisectoriels qui peuvent être incluses dans les différentes sessions.

Des sessions extraordinaires peuvent avoir lieu en cas de nécessité.

Le SNE est en outre tenu d'assurer les activités prévues dans le cadre de son rôle de PFS RAM du ministère de la Santé de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre.

B.4. Profil de l'institution

Compte tenu des quatre défis identifiés pour la lutte contre la RAM notamment le leadership, les compétences techniques et managériales, les ressources opérationnelles et la nécessité de pérenniser des activités, la Direction Nationale de la lutte contre les maladies parait être l'institution la mieux indiquée.

B.5. Profil des cadres

Le Secrétaire National Exécutif RAM titulaire appartient au corps des médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, ou à celui des vétérinaires. Il peut intégrer les cadres de niveau Master 2 et ayant exercé au moins 5 ans dans la Santé Publique et être diplômés dans l'une des disciplines suivantes :

- Santé Publique
- Infectiologie
- Epidémiologie
- Pharmacie ou pharmacologie
- Microbiologie
- Prévention et Contrôle des Infections (PCI)
- Vétérinaires
- Agronomes
- Sécurité Sanitaire des Aliments

L'adjoint technique et administratif doit avoir déjà exercé au moins 4 à 5 ans dans la Santé Publique.

Les différents cadres techniques de la structure doivent avoir des profils et spécialisations similaires à celles indiquées ci-dessus.

Ils doivent tous avoir une bonne connaissance de la RAM et une maîtrise des outils proposés par l'Alliance Tripartite pour lutter contre la RAM.

En cas de non disponibilité de ces profils dans le pays, l'autorité choisira les profils les plus proches selon les disponibilités.

C. L'Organe de Coordination Multisectorielle (OCM)

C.1. Composition

Il est constitué par :

- Le Secrétaire National Exécutif (SNE) RAM et son Adjoint
- L'ensemble des PFS nommés. Le PFS RAM des ministères en charge des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire ; de l' Economie, de l'Industrie et des Investissements ainsi que le ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Chargé de la Diaspora et de la Francophonie devront jouer un rôle particulièrement important pour l'allocation de ressources budgétaires en se basant sur les orientations de l'OCM et en collaboration étroite avec les services spécialisés au niveau sectoriel ;

- Les cadres techniques du SNE
- Les représentants des principaux partenaires techniques et financiers identifiés comme promoteurs (OMS, FAO, OMSA, PNUE) ;
- Les principaux représentants du secteur privé sur les médicaments ;
- Les parties prenantes à champs d'action multisectorielle telles que, la Plate-forme « Une seule santé » et le programme VIH ;.....
- Les Représentants d'Institutions importantes de l'Etat (Assemblée Nationale, commissariat au plan et la cour des comptes)
- Ordres professionnels ;
- Société Civile ;
- Les pilotes des GTT en cours d'activité ;
- Les acteurs du niveau opérationnel notamment les services d'infectiologie (Néonatalogie, urologie, chirurgie viscérale, gynéco-obstétrique) ;
- Toute personne dont la présence est jugée utile.

C.2. Missions

La finalité de l'OCM est l'appui au SNE pour la supervision et, le cas échéant, la coordination de toutes les activités liées à la RAM dans l'ensemble des secteurs pour garantir une démarche systématique et complète.

Il est recommandé que la démarche adoptée soit en accord avec les objectifs de santé publique liés à la RAM et avec le PAM pour faire face au fléau. L'appui au SNE pour la mise en place et le suivi des activités des GTT est aussi de son ressort.

Son domaine de compétence devra être suffisamment large pour couvrir les cinq objectifs stratégiques du Plan d'action mondial, en priorisant les activités selon une démarche par étapes.

C.3. Fonctionnement

Les règles de préparation, de conduite et de gestion des rapports des réunions doivent être préétablies et gérées par le SNE RAM. Le mode de fonctionnement de l'OCM sera déterminé par des textes réglementaires.

D. Les Groupes Techniques de Travail multisectoriels

L'OCM, sous la conduite du SNE RAM pourra décider de constituer des groupes de travail techniques multisectoriels, chargés de missions spécifiques comme l'apport d'un avis technique, la réalisation d'analyses situationnelles ou l'élaboration d'autres projets spécifiques du PANM.

Contrairement aux structures précédentes (CNP, SNE, OCM), qui sont permanentes, les GTT sont mises en place pour des missions déterminées, utilisant souvent la plus grande expertise technique disponible dans le pays, et en cas de nécessité une expertise internationale.

Il peut y avoir plus rarement des GTT à longue durée de vie comme par exemple celui qui doit être en lieu et place d'un Comité National de Gestion des Pesticides ou celui appelé à servir de Comité National du Codex Alimentarius. Ces structures sont appelées à s'adapter

progressivement et se fondre dans la nouvelle organisation mise en place dans le cadre du PANM RAM.

D.1. Domaine de compétence, rôles et responsabilités

Les mandats des GTT devront être établis en cas de nécessité par le SNE RAM dans le cadre de l'OCM. Ces mandats définiront ainsi les domaines de compétences, les rôles et les responsabilités spécifiques, ainsi que les objectifs assignés (désignation des pilotes et co-pilotes éventuels).

Le GTT devra interagir avec les représentants nationaux des secteurs devant être impliqués, en fonction de l'ampleur du travail.

Il demeure un groupe mandaté par le SNE et l'OCM. Ses rapports et ses communications à l'intention de son mandataire devront être réguliers et bien définis dans son mandat.

En fonction de la finalité, du domaine de compétences et des missions du groupe de travail technique, les membres qui le composent pourront représenter l'ensemble des spécialités techniques intéressées.

Il peut s'agir d'experts et d'institutions appartenant à des domaines comme les maladies infectieuses, la microbiologie, la lutte contre l'infection, les aspects sociaux de la santé, la réglementation des aliments et des médicaments, la spécialisation dans les systèmes de surveillance, l'environnement, la santé animale, l'agriculture et autres.

D.2. Suivi des GTT

Pendant la durée de leur mandat, les GTT sont régulièrement suivis par le SNE RAM mais aussi, lors des réunions de l'OCM à travers les rapports produits et les réunions spéciales de concertation.

Le fonctionnement des GTT est aussi déterminé par des textes réglementaires.

E. Les organes de gouvernance décentralisés

Des activités décentralisées sont à prévoir au niveau des circonscriptions administratives comme les îles et les districts à l'intérieur des îles.

Elles sont alors menées par les structures correspondantes des niveaux décentralisés, sous l'égide des autorités administratives (gouverneurs des îles).

Les activités décentralisées seront prises en compte dans les textes réglementaires pour assurer une meilleure mise en œuvre et un suivi sur l'ensemble du territoire national, tout en gardant les mêmes principes de gouvernance avec la mise en place de points focaux, mais pas de groupes techniques de travail en soi.

F. Le cadre élargi de concertation nationale (Forum national)

Le SNE RAM doit offrir une structure pour le partage large des informations dans la perspective d'un renforcement mutuel de la communication et des activités entre les secteurs et entre toutes les différentes parties prenantes.

Il est recommandé qu'il mette en place un environnement collaboratif, coopératif et propice pour le partage de connaissances, d'informations et d'expériences.

Chaque partie prenante devra connaître l'ampleur et les limites de ses propres contributions ainsi que ses interdépendances avec d'autres parties et le système dans son ensemble pour remplir les objectifs définis.

Chaque partie prenante devra aussi apporter sa contribution conformément aux attentes du PANM.

Tout cela peut se faire par l'intermédiaire d'un forum national multisectoriel élargi à toutes les parties prenantes, et convoqué périodiquement pour une consultation élargie sur le plan d'action.

Cela peut aussi se faire sous la forme d'une plate-forme virtuelle d'échanges, permanente entre les différents acteurs, à l'image de la Plate-forme de communauté des pratiques instaurée par l'OMS.

Cette dernière formule nécessitant la mise en place d'une structure assurant son fonctionnement permanent ainsi que des moyens en technologies d'information et communication. Les deux formules peuvent aussi coexister.

III.3. Gouvernance et coordination sectorielle

La Gouvernance et la coordination sectorielle sont du ressort des différents ministres, chacun dans son secteur, mais basées sur les directives du plan d'action national.

Chaque ministère-clé et ministère d'appui (voir résultats cartographie des parties prenantes issus de l'analyse situationnelle), devra disposer d'un Point Focal Sectoriel (PFS), et de services officiellement dédiés à la RAM.

A. Point Focal Sectoriel (PFS) RAM

A.1. Attributions et missions du PFS RAM

Le point focal sectoriel RAM au niveau des ministères clés devra :

- Donner des orientations sur le projet d'institutionnalisation de la RAM au sein du ministère, en collaboration avec toutes les instances de décision et de coordination du secteur, dans le but d'améliorer progressivement mais durablement le cadre institutionnel de la RAM ;
- Assurer l'identification, et la cartographie de toutes les parties prenantes du secteur;
- Assurer la tenue régulière de réunions de coordination bimestrielle de préférence.
- Assurer le maintien de son secteur parmi les parties prenantes « promotrices », en assurant pleinement le rôle dévolu au secteur ;
- Diriger et coordonner l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités sectorielles du plan d'action national multisectoriel pour la lutte contre la RAM ;

- Assurer une collecte des données et un partage des informations sur une base régulière en instituant une communication et une coordination efficaces entre l'ensemble des parties prenantes du secteur ;
- Assurer une gestion efficace de toutes les parties prenantes de sorte à les ranger comme des promotrices ou des défenseuses ;
- Partager toutes les activités et expériences sectorielles par le biais de l'OCM et produire des rapports trimestriels à l'attention du SNE;
- Mettre en place au niveau du secteur des partenariats durables et œuvrer au plan national et international en faveur de la lutte contre la RAM ;
- Etre le contact primaire au niveau national, pour l'ensemble des problèmes liés à la RAM dans le secteur.

A.2. Profil du PFS RAM

Les critères d'identification et de nomination du PFS mettent en avant le cadre institutionnel plutôt que les individus.

Ces critères sont basés sur le positionnement administratif, la compétence technique, le contexte local et les ressources disponibles pour faire face aux attributions que sont :

- La responsabilité, l'autorité et le leadership pour agir efficacement dans le secteur ;
- Avoir au minimum BAC+5 dans l'une des disciplines citées au paragraphe B.5.
- La maîtrise de l'utilisation des outils proposés par l'Alliance Tripartite, devenue maintenant quadripartite avec l'adhésion récente du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ;
- Une expérience avérée sur au moins un des objectifs stratégiques à atteindre par le plan d'action national et mondial ; aucun individu, aucune institution ne pouvant disposer de toutes les compétences requises pour combattre efficacement la RAM, il est nécessaire de mettre toutes les compétences en synergie ;

B. Groupes Techniques de Travail Sectoriels

Les Groupes Techniques de Travail (GTT) sectoriels sont en principe des démembrements des GTT multisectoriels, mis en place par la coordination multisectorielle. Il y a cependant la possibilité, pour chaque PFS de mettre en place, en cas de nécessité, un ou des GTT sectoriels pour effectuer une ou des missions spécifiques pour le secteur.

Contrairement aux PFS, qui sont permanents, les GTT sont mis en place pour des missions déterminées et en général ponctuelles.

C. Décentralisation des Activités

L'organisation administrative et technique de la lutte contre la RAM au niveau central (ministère), doit être répliquée autant que possible au niveau déconcentré et décentralisé.

Aux niveaux intermédiaire (îles, collectivités territoriales, communautés locales), et opérationnel, on devra utiliser les relais des secteurs clés.

Les rythmes de tenue de réunions régulières, ainsi que la périodicité de l'envoi des rapports devront aussi être harmonisés conformément à ce qui se fait au niveau central.

Du fait du caractère transversal et multisectoriel de certaines activités, le rôle que peuvent jouer les structures administratives décentralisées (gouverneurs, préfets), peut être déterminant.

Des mesures administratives et organisationnelles plus détaillées au niveau opérationnel sont laissées à l'appréciation des différents secteurs, appelés à prendre une réglementation spécifique et adaptée à chaque secteur.

L'arrêté portant création, composition, organisation et fonctionnement des structures de gouvernance est décrit à l'annexe 1 du présent document.

IV. PLAN STRATEGIQUE (2022-2026)

IV.1. Vision

L'Union des Comores, un pays où les recommandations issues du plan d'action mondiale (PAM) sont adaptées et intégrées au contexte national, et mises en œuvre de manière durable, le rendant résilient face à la progression de la résistance aux antimicrobiens

IV.2. Objectifs

Au regard des ressources et des capacités limitées, le PANM RAM 2022-2026 de l'Union des Comores est consacré aux quatre premiers objectifs stratégiques du plan d'action mondial ci-après :

1. Mieux faire connaître et comprendre le problème de la résistance aux antimicrobiens ;
2. Renforcer les connaissances et les bases factuelles par la surveillance et la recherche ;
3. Réduire l'incidence des infections ;
4. Optimiser l'usage des agents antimicrobiens

IV.3. Mission

Elle consiste à mettre en œuvre l'ensemble des interventions figurant dans le plan stratégique 2022-2026, afin de freiner la progression de la RAM dans le pays.

IV.4. Interventions stratégiques

A partir des orientations stratégiques tirées de l'analyse situationnelle, ainsi que des objectifs stratégiques du PAM qui servent de modèle, plusieurs interventions prioritaires sont retenues pour l'élaboration d'un plan stratégique de lutte contre la RAM.

Ce plan constitue la référence et la source à partir de laquelle sera établi chaque année un plan d'action opérationnel comportant les activités à mener pour l'année suivante.

Les résultats des différentes évaluations conduites durant l'année en cours permettront de réajuster et de finaliser le plan d'action opérationnel à retenir pour l'année suivante.

Le présent plan comporte 17 interventions stratégiques qui sont déclinées en 49 activités à mettre en œuvre.

Le plan stratégique est représenté dans un tableau se trouvant à l'annexe 2.

Les risques identifiés pour la mise en œuvre de chacune des activités sont signalés, ainsi que les mesures d'atténuation à prendre vis-à-vis de ces risques¹.

La mise en œuvre de ce premier PANM RAM du pays sera précédée d'une phase préparatoire au second semestre 2022, selon une feuille de route indiquant les activités ci-après (cf. annexe 3) :

- La création du CNP ;
- La nomination des cadres du SNE et des points focaux sectoriels
- La mise en place des mesures administratives et organisationnelles permettant de disposer des principales structures de gouvernance et de coordination de la RAM ;
- Les ateliers nationaux sur l'orientation et la formation des points focaux nommés, les principaux cadres administratifs et communicateurs sur les outils proposés par l'Alliance quadripartite ainsi que la définition de leurs rôles dans la lutte contre la RAM, le calcul des coûts réels et de budgétisation du PANM RAM selon le modèle de l'OMS ;
- La production et diffusion du PANM ;
- L'organisation d'une « Table ronde » des bailleurs de fonds. Elle permettra de se faire une idée plus claire dans le financement du PANM et de solliciter à temps les ressources de l'Etat pour certaines activités prioritaires pour lesquelles il n'y aurait pas de financements disponibles.

L'un des objectifs de la table ronde est de mettre l'allocation des ressources au SNE comme une priorité absolue du fait de l'impérieuse nécessité de rendre cette structure fonctionnelle dans les meilleurs délais.

V. PLAN D'ACTION OPERATIONNEL 2023

Le plan d'action opérationnel comporte l'ensemble des 36 activités retenues comme prioritaires pour l'année 2023 parmi lesquelles vingt (20) activités à perpétuer de 2023 à 2026. C'est-à-dire que ces activités peuvent être renouvelées au besoin. Il s'agit des formations, des études ponctuelles et des équipements ou approvisionnement. Les détails de la mise en œuvre de chaque activité avec une répartition en différentes sous activités.

Pour chaque activité, les entités responsables, les échéanciers, les ressources requises, les indicateurs de base et les indicateurs ciblés, et éventuellement les ressources de financement sont définis.

Le tableau du plan d'action opérationnel commence par la feuille de route axée sur les activités à dérouler au cours du second semestre 2022. Ce tableau se trouve à l'annexe 4.

La feuille de route comporte quatre (04) activités. Le premier plan d'action opérationnel du pays peut être subdivisé en quatre parties qui se suivent de manière logique :

- T1 : Trimestre 1 (4 activités)
- T2 : Trimestre 2 (4 activités)
- T3 : Trimestre 3 (14 activités)
- T4 : Trimestre 4 (14 activités)

Le SNE RAM doit être impliqué dans toutes les activités nationales en lien avec la RAM d'envergure nationale en tant que tutelle.

NB : le budget du plan de Communication sera annexé au PANM RAM au premier trimestre 2023 après sa validation (T1 2023)

VI. BUDGET ET FINANCEMENT 2022/2023

Il convient de noter d'abord que dans le cadre du renforcement du système de santé dans l'Union des Comores il y a de nombreuses activités planifiées, budgétisées dans quelques projets qui peuvent être mis à profit le moment venu.

Les activités à mener sont décrites de manière précise dans le plan opérationnel où elles sont détaillées en différentes sous-activités.

La feuille de route des activités 2022 et le budget du PAO 2023 sont présentés en annexes 5.

VII. ACTIVITES PREVISIONNELLES 2023

Il faudra nécessairement procéder à une priorisation entre les activités prévues en 2023 et non réalisées, les suites logiques des activités qui auront été menées en 2023, et les activités à extraire du plan stratégique, tout en prenant en compte les activités recommandées à l'issue de différentes évaluations faites en 2023.

Le plan de budgétisation du PANM RAM est représenté dans un tableau à l'annexe 5 en fonction des axes d'interventions.

VIII. CADRE DE SUIVI-EVALUATION

Les différents plans d'action opérationnels serviront de base pour le suivi-évaluation. Chaque activité menée est évaluée sur les ressources de base existantes, les intrants utilisés, les processus mis en œuvre, les extrants (produits obtenus au niveau du programme), les effets (résultats à court terme au niveau des populations, mais aussi du programme), les échéanciers de mise en œuvre et les impacts obtenus (résultats à long terme au niveau des populations).

Les indicateurs d'effet et d'impact seront de plus en plus ciblés au fur et à mesure que le programme fera des avancées.

Le cadre de suivi-évaluation est complété par un tableau de bord permettant de suivre le plan d'action sur les échéanciers prévus pour chaque activité, ainsi que les indicateurs qui avaient été ciblés pour la mise en œuvre de l'activité.

Le suivi-évaluation du premier plan d'action opérationnel portera essentiellement sur des indicateurs de structures (extrants), et leur fonctionnalité.

Les sessions trimestrielles de l'OCM et les sessions semestrielles du CNP RAM qui constituent les temps forts du volet suivi-évaluation du PANM, sont aussi prises en considération dans le tableau présenté ci-dessous (Référence en annexe 6)

IX. BIBLIOGRAPHIE

1. Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens (document A68/20 de l'Assemblée mondiale de la Santé, 27 mars 2015)
(http://www.int/drugresistance/global_action_plan/en/).
2. Résolution WHA68.7 de l'Assemblée Mondiale de la Santé, Mai 2015
3. FAO/OMSA-WHO collaboration. Sharing responsibilities and coordinating global activities to address Health risks at the animal-human-ecosystem interfaces, a tripartite concept note. Geneva: WHO; 2010
(http://www.who.int/influenza/resources/documents/tripartite_concept_note_hanoi/en/).
4. Suivi mondial des progrès des pays dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens : Questionnaire d'autoévaluation nationale (Version 2.0, 9 octobre 2017)
5. Système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens : Manuel de mise en œuvre initiale. Genève, Organisation Mondiale de la Santé, 2015.
(<http://www.who.int/antimicrobial-resistance/publications/surveillance-system-manual/fr/>).
6. Lignes directrices de l'OMS sur les principales composantes des programmes de prévention et de contrôle des infections au niveau national et au niveau des établissements de soins de courte durée.
(<http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/272850/9789242549928-fre.pdf?ua=1>)
7. <https://www.who.int/infection-prevention/publications/core-components/en/>
8. Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2016-2020
(<http://www.fao.org/3/b-i5996f.pdf>).
9. Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments (CAC/GL71-2009)
(http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/download/s_CXG_071f.pdf)
10. Codex: Principes généraux d'hygiène alimentaire (CAC/RCP 1-1969)
([http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/download/standards/73/CXP001f%20\(1\).pdf](http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/download/standards/73/CXP001f%20(1).pdf))
11. Interventions pour améliorer les pratiques en termes de prescription d'antibiotiques chez les patients hospitalisés. Revue Cochrane de l'efficacité des interventions qui, seules ou

sous forme combinée, favorisent une prescription prudente des antibiotiques aux patients hospitalisés

(<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/16235326>).

12. Global core standards for hospital antimicrobial stewardship programs”, along with evidence-based tools to support stewardship across resource levels.

(<http://www.wish.org.qa/wp-content/uploads/2018/11/IMPJ6078-WISH-2018-LHSN-AMR-181026-1.pdf>).

13. OMSA : Code sanitaire pour les animaux terrestres : Chapitre 6.9. Usage responsable et prudent des antimicrobiens en médecine vétérinaire

(http://www.OIE/OMSA/OMSA.int/fileadmin/Home/fr/Health_standards/tahc/2010/chapitre_antibio_use).

14. OMSA : Code sanitaire pour les animaux aquatiques : Chapitre 6.2. Principes d'usage responsable et prudent des antimicrobiens chez les animaux aquatiques

(<http://www.OIE/OMSA/OMSA.int/fr/normes-internationales/code-aquatique/acces-en-ligne/>).

X. ANNEXES

Annexe 1. Arrêté portant création, mission, composition, organisation et fonctionnement de la structure de gouvernance

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Ministère de la Santé, de la
Solidarité, de la Protection Sociale
et de la Promotion du Genre



جمهورية القمر المتحدة

وحدة - تضامن - تنمية

وزارة الصحة والتضامن
الحماية الاجتماعية
ومشاركة المرأة

Moroni, le

Arrêté N°22 _____/MSSSPG/CAB

Portant Création, Mission, Composition, Organisation
et Fonctionnement du Comité National de Pilotage
(CNP) et de l'Organe de Coordination Multisectoriel
(OCM) de lutte contre la Résistance aux
Antimicrobiens en Union des Comores

LA MINISTRE

Vu la Constitution de L'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par référendum en date du 30 juillet 2018, notamment en son article 60

Vu la loi n°20-003/AU, portant modification de la Loi N°11-001/AU portant code de la santé publique

Vu la loi cadre relative à l'Environnement n° 94-AF/AU du 22 juin 1994 modifiée par la loi N 95-005 du 19 juin 1995

Vu La loi n°20-36/AU du 28 décembre 2020 portant Code de l'Eau et de l'Assainissement en Union des Comores

Vu le décret n°22/PR du 9 mai 2022 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores

Vu le décret n°20-092/PR du 02 juillet 2020, portant promulgation de la loi n°20-003/AU, portant modification de la Loi N°11-001/AU portant code de la santé publique

Vu la résolution WHA68.7 de l'Assemblée Mondiale de la Santé, mai 2015 ;

Considérant les accords-cadres signés entre les partenaires techniques et financiers et le Gouvernement ;

Vu les nécessités de service.

ARRETE

CHAPITRE 1 : CREATION ET MISSIONS

Article 1^{er}: Il est créé et placée sous la tutelle du Ministère de la Santé, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre un Comité National de Pilotage ayant pour sigle « CNP » de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

Article 2 : Le Comité National de Pilotage a pour missions de :

Valider et assurer la mise en œuvre et le suivi des activités du plan d'action national de lutte contre la RAM ;

Veiller à la synergie et à la complémentarité des actions des secteurs-clés de la lutte contre la RAM.

Dans ce cadre, il est chargé de :

- Fixer et de réactualiser les besoins, les interventions stratégiques et les activités du plan d'action ;
- Assurer un financement pérenne pour la mise en œuvre ;
- Valider les plans d'action annuels et les rapports d'activités ;
- Assurer la promotion et l'appropriation du concept « Une Seule Santé » à travers une approche multisectorielle incluant toutes les parties prenantes ;
- Améliorer le processus de gestion dans les administrations impliquées dans la lutte contre la RAM à travers un renforcement du suivi-évaluation, de la normalisation et de la réglementation.
- Renforcer la collaboration et la coordination des parties prenantes

Article 3 : Le Comité National de Pilotage constitue l'organe de décision. Il a pour principale mission de :

Valider les orientations stratégiques, les planifications, le budget et les résultats ;

- Assurer la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi des activités issues des orientations stratégiques du plan d'action national de lutte contre la résistance aux antimicrobiens et la synergie à la complémentarité des secteurs en particulier les secteurs clés et les secteurs d'appui.

Il peut se réunir en session extraordinaire, en cas de nécessité. Les dates, lieux et horaires exacts seront ainsi communiqués à tous les membres au moins dix jours avant la date fixée.

Article 4: Pour faciliter son fonctionnement, le comité national de pilotage comporte les organes ci-après:

- La Présidence ;
- La Vice-présidence ;
- Le secrétariat national exécutif ;
- Le comité de suivi stratégique.

Article 5 : La présidence du comité national de pilotage est assurée par le Ministre en charge de la Santé.

A ce titre, il est chargé de :

- Convoquer les séances de réunions et de rencontres ;
- Arrêter l'ordre du jour, ouvrir et lever les séances ;
- Diriger les débats ;
- Trancher toute question qui ne pourrait être réglée par un vote ;
- Approuver et signer les courriers et les procès-verbaux des séances.

Le Président du comité national de pilotage a également pour missions de :

- arrêter la liste des secteurs-clés et des secteurs d'appui, tout en la réactualisant autant que possible selon le besoin et sur proposition du Secrétariat National Exécutif après concertation avec les organes d'appui ;
- fixer et de réactualiser, en fonction des besoins, les interventions stratégiques et les activités du plan d'action national ;
- assurer un financement pérenne pour la mise en œuvre ;
- assurer la promotion et l'appropriation du concept « One Health » à travers une approche multisectorielle incluant toutes les parties prenantes
- améliorer le processus de gestion dans les administrations impliquées dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens à travers un renforcement du suivi-évaluation, la normalisation et la réglementation.

Article 6 : La vice-présidence du comité de pilotage est assurée par les deux autres ministres des secteurs clés.

A ce titre, ils sont chargés de :

- seconder le président dans la gestion des travaux du Comité National de Pilotage ;
- être prêts à assumer par intérim la présidence en cas d'absence du Président.

Article 7 : La Direction de Lutte contre les Maladies est l'institution désignée comme étant le Point Focal National de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Elle fait office de Secrétariat National Exécutif pour le Comité National de Pilotage dont elle constitue le principal organe opérationnel.

A ce titre, elle est chargée de :

- Préparer les réunions du comité de pilotage,
- Assurer l'administration et le rapportage des activités du comité de pilotage ;
- Envoyer les invitations des réunions après signature du Président du Comité National de Pilotage ;
- Préparer les procès-verbaux de séance à transmettre aux membres du Comité National de Pilotage ;
- Apporter un appui technique au Comité National de Pilotage en collaboration avec le comité de coordination multisectoriel.

Article 8 : Les membres du comité national de pilotage sont chacun en ce qui le concerne, chargés de:

- Examiner et de faire des propositions d'orientations stratégiques et techniques des projets et programmes de lutte contre la résistance aux antimicrobiens ;
- Assurer le suivi régulier de la mise en œuvre des activités ;
- Discuter des enjeux et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et d'en proposer des solutions.

CHAPITRE 2 : COMPOSITION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE

Article 9: Composition

Le Comité National de Pilotage est placé sous l'autorité du Ministère en charge de la Santé et composé de :

- Le Ministre en charge de la Santé ;
- Le Ministre en charge de la production, de l'agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du tourisme et de l'artisanat ;
- Le Ministre en charge de l'Energie, de l' Eau et des hydrocarbures ;
- Le Directeur Général de la Santé ;
- Le Directeur Régional de la Santé de chaque île;
- Les Points Focaux Sectoriels ;
- Un représentant de la direction de lutte contre le sida ;
- Un Représentant du programme national de lutte contre le Paludisme ;
- Un représentant du programme national de lutte contre la Tuberculose ;
- Le coordinateur du PEV ;
- Un représentant de l'ANAMEV ;
- Un représentant du ministère de la justice de chaque île ;
- Un représentant de la direction de l'élevage ;
- Un représentant de l'agriculture ;
- Un représentant de l'INRAPE ;
- Le directeur du CHN ;
- Un représentant de la pêche ;
- Un représentant de la direction de l'environnement et de la forêt;
- Un représentant de la direction de l'eau ;
- Un représentant de la société civile,
- Un représentant de l'OMS ;
- Délégué de l'OMSA ;
- Un représentant de la FAO ;
- Un représentant du PNUE ;
- Un représentant de la Banque Mondiale ;
- L'Officier Permanent de Liaison auprès de la COI.

Article 10 : Organisation et fonctionnement

- Le comité national pilotage (CNP) de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, en sessions ordinaires.
- La première réunion qui se tient au premier trimestre est consacrée à l'évaluation du plan d'action et du budget de l'année en cours ; la deuxième qui se tient au quatrième trimestre est dédiée à une seconde évaluation des activités et du budget en cours et en prévision, le cas échéant à la définition de nouvelles orientations. Ces sessions veillent à :
 - Diriger et coordonner l'élaboration des projets de plan d'action au niveau national pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens ;
 - Faciliter et superviser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan par le biais d'un comité de coordination multisectorielle (essentiellement constitué par les Points Focaux Sectoriels et dont il doit aussi assurer le fonctionnement et la coordination des activités;
 - Faciliter et superviser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités des Groupes Techniques de Travail mis en place au niveau multisectoriel ;
 - Assurer une collecte des données et un partage des informations sur une base régulière en instituant une communication et une coordination efficaces entre l'ensemble des parties prenantes, les membres du comité de coordination multisectorielle et leurs localisations, leurs secteurs et leurs disciplines ;
 - Assurer une gestion efficace de toutes les parties prenantes, de sorte à faire de toutes des promotrices ou des défenseuses selon les contributions attendues d'elles ;
 - Assurer la compilation des rapports reçus des Points Focaux Sectoriels tous les deux mois, en produisant des rapports bimestriels utilisés dans les ordres du jour pour les deux sessions ordinaires semestrielles du Comité National de Pilotage ;
 - Veiller, en relation avec les différents Points Focaux Sectoriels à améliorer progressivement le cadre institutionnel au niveau de chacun des secteurs ;
 - Veiller à la rationalisation de la mise en place des Comités de Coordination Sectoriels au nombre strict nécessaire au niveau des secteurs-clés ;
 - Assurer la réadaptation de la composition du comité de coordination multisectorielle et éventuellement du Comité National de Pilotage en cas de changement de l'architecture gouvernementale ;
 - Faire en même temps du secrétariat national exécutif, office de Point Focal Sectoriel de lutte contre la résistance aux antimicrobiens au niveau du secteur de la Santé humaine.

Article 11 : Organe de Coordination Multisectorielle (OCM)

Composition : l'Organe de Coordination est constitué de :

- Le Secrétaire National Exécutif (SNE) RAM et son Adjoint.
- Les cadres techniques du SNE, au nombre de six (6).
- L'ensemble des PFS nommés. Le PFS RAM des ministères en charge des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire ; de l'Economie, de l'Industrie et des Investissements ainsi que le ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Chargé de la Diaspora et de la Francophonie devront jouer un rôle particulièrement important pour l'allocation de ressources budgétaires en se basant sur les orientations de l'OCM et en collaboration étroite avec les services spécialisés au niveau sectoriel ;

- Les représentants des principaux partenaires techniques et financiers identifiés comme promoteurs (OMS, FAO, OMSA et PNUE) ;
- Les principaux représentants du secteur privé sur les médicaments ;
- Les parties prenantes à champs d'action multisectorielle telles que, la Plate-forme « Une seule santé » et le programme VIH ;.....
- Les Représentants d'Institutions importantes de l'Etat (Assemblée Nationale, commissariat au plan
- la cour des comptes
- Ordres professionnels ;
- Société Civile ;
- Les responsables des GTT en cours d'activité ;
- Les acteurs du niveau opérationnel notamment les services d'infectiologie (Néonatalogie, urologie, chirurgie viscérale, gynéco-obstétrique) ;
- Toute personne dont la présence est jugée utile.

Article 12 : Missions

La finalité de l'Organe de Coordination Multisectorielle (OCM) est l'appui au SNE pour la supervision et, le cas échéant, la coordination de toutes les activités liées à la RAM dans l'ensemble des secteurs pour garantir une démarche systématique et complète.

Il est recommandé que la démarche adoptée soit en accord avec les objectifs de santé publique liés à la RAM et avec le PAM pour faire face au fléau. L'appui au SNE pour la mise en place et le suivi des activités des GTT est aussi de son ressort.

Son domaine de compétence devra être suffisamment large pour couvrir les cinq objectifs stratégiques du Plan d'action mondial, en priorisant les activités selon une démarche par étapes.

Article 13 : Fonctionnement

Les règles de préparation, de conduite et de gestion des rapports des réunions doivent être préétablies et gérées par le SNE RAM. Le mode de fonctionnement de l'OCM sera déterminé par des textes réglementaires.

CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINALES

Article 14 : La fonction des membres du comité national de pilotage ne fait pas l'objet d'une rémunération.

Article 15: Les ressources nécessaires au fonctionnement normal des activités du Comité National de Pilotage, du Secrétariat National Exécutif et des groupes techniques de travail multisectoriels ou sectoriels proviennent du budget de l'Etat et de financements des Partenaires.

Article 16 : Les fonctions de Secrétaire National Exécutif ainsi que celles de son adjoint font l'objet d'une indemnité mensuelle forfaitaire.

Article 17 : Les fonctions de cadre technique du Secrétariat National Exécutif font l'objet d'une indemnité mensuelle forfaitaire.

Article 18 : La fonction de Point Focal Sectoriel de lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans un secteur clé fait l'objet d'une indemnité mensuelle forfaitaire.

Article 19 : La participation aux sessions de l'Organe de Coordination Multisectorielle donne droit à une indemnité de session sauf pour les participants bénéficiant d'une indemnité mensuelle forfaitaire et pour les représentants des Partenaires Techniques et Financiers.

Article 20: Les fonctions des membres du Groupe Technique de Travail multisectoriel donnent droit à une indemnité selon leurs missions respectives.

Article 21: Les montants des différentes indemnités sont fixés par le Comité National de Pilotage sur proposition du SNE.

Article 22 : Le Ministre de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre; le Ministre en charge de l'Agriculture de la pêche et de l'Environnement du tourisme et artisanat et le Ministre en charge de l'énergie de l'eau et des hydrocarbures sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté

Article 23: Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, et publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Madame la Ministre

Loub-Yakouti ATTOUMANE

Annexe 2. Plan stratégique 2022-2026 et mise en place de structure de gouvernance au 2^{ème} semestre 2022

Feuille de route 2^{ème} semestre 2022	Interventions stratégiques	Activités principales	Risques identifiés	Mesures d'atténuation des risques	
Mettre en place les structures de Gouvernance et de coordination au cours du 2 ^{ème} semestre 2022	1. Prendre des mesures administratives et organisationnelles pour la gouvernance et la coordination de la RAM	1.1. Elaborer des textes réglementaires sur la gouvernance	Dépendance de financement extérieur pour la lutte contre la RAM entraînant de retard de décaissement pour la mise en œuvre	Faire un plaidoyer pour la mobilisation des ressources auprès des PTFs. Initier une instruction officielle auprès des décideurs (Ministère des secteurs clés) (lettre circulaire, note de présentation en conseil des Ministres) venant des instances de décisions de haut niveau (Présidence / Ministère de la Santé, Faire respecter les critères de nomination en les rappelant dans la lettre circulaire	
		1.2. Organiser un atelier national pour la validation des textes réglementaires et la validation politique du PANM			
	2. Faire appliquer les mesures de manière progressive	2.1. Mettre en place un Comité de suivi des mesures administratives	Lenteur administrative		
		2.2. Mettre en place officiellement les structures de gouvernance et de coordination et intégrer les activités de lutte contre la RAM dans les attributions des structures techniques des ministères clés.	- Lenteurs administratives au niveau des ministères - Nominations non basées sur les critères prédéfinis - Manque de leadership du Point Focal Sectoriel PFS		
	3. Rendre fonctionnelles les structures de gouvernance multisectorielle	3.1. Renforcer les capacités des cadres des structures de gouvernance	Insuffisance de ressources humaines et Absence des ressources financières.		Faire un plaidoyer pour doter les structures de gouvernance multisectorielle en ressources matérielles, financières et humaines,
		3.2. Organiser une table ronde des bailleurs des fonds			Faire un plaidoyer pour la mobilisation nécessaire à la table ronde

Objectifs stratégiques du PAM	Interventions stratégiques	Activités principales	Risques identifiés	Mesures d'atténuation des risques	
1. Améliorer l'Information, la Sensibilisation, et la Formation sur la RAM	1.1. Elaborer et mettre en œuvre un plan national de communication couvrant différentes cibles (communauté, professionnels, décideurs, etc.)	1.1.1. Identifier et mettre en place un GTT pour élaborer le plan de communication avec un mandat précis	Insuffisance et Mauvaises utilisations des ressources humaines qualifiées en RAM et financières	Identifier les ressources humaines existantes	
		1.1.2. Elaborer le plan national de communication RAM			
		1.1.3. Valider le plan national de communication RAM			
		1.1.4. Mettre en œuvre le plan national de communication RAM			
	1.2. Procéder à des campagnes de Communication et d'Information à l'occasion de la semaine mondiale de lutte contre la RAM	1.2.1. Mettre en place un comité d'organisation avec un mandat précis		Plaidoyer pour une assistance technique et financière	
		1.2.2. Célébrer la campagne nationale de sensibilisation avec un plan d'action budgétisé utilisant des outils du Plan National de Communication			
		1.2.3. Célébrer la campagne mondiale de sensibilisation avec un plan d'action budgétisé utilisant des outils du Plan National de Communication			
	1.3. Assurer l'orientation et la formation des principaux acteurs du pays (Cadres Administratifs, Communicateurs et PFS) sur les outils proposés par l'Alliance quadripartite	1.3.1. Elaborer les TDRs de l'atelier de formation, d'information et de sensibilisation pour le lancement officiel des activités (90 participants à J1 et 35 de J2 à J6)		Insuffisance de ressources humaines qualifiées en RAM et financières	Identifier les ressources humaines existantes Plaidoyer pour une assistance technique et financière

Objectifs stratégiques du PAM	Interventions stratégiques	Activités principales	Risques identifiés	Mesures d'atténuation des risques
1. Améliorer l'Information, la Sensibilisation, et la Formation sur la RAM	1.4 Impliquer les Organisations de la Société Civile (OSC) dans la lutte contre la RAM	1.4.1. Renforcer les capacités des organisations de la société civile dans la lutte contre la RAM	Insuffisance des ressources financières	
		1.4.2. Créer un réseau des organisations de la société civile dans la lutte contre la RAM		
	1.5. Intégrer des modules RAM dans les institutions de formations du pays (Universités et les écoles)	1.5.1. Identifier et Mettre en place un GTT pour l'élaboration des curricula à intégrer dans les formations initiales, avec un mandat précis	Insuffisance des ressources financières	
		1.5.2. Organiser un atelier de validation des modules dans les curricula existants		
	1.6. Assurer la disponibilité des modules de formations spécialisées dans les filières des institutions de formation	1.6.1. Elaborer et vulgariser les modules de Formations		
		1.6.2. Assurer la formation des Cadres sectoriels en RAM notamment en DIU (Diplôme inter Universitaire RAM en DAKAR /Burkina)		

Objectifs stratégiques du PAM	Interventions stratégiques	Activités principales	Risques identifiés	Mesures d'atténuation des risques
2. Mettre en place un programme de Surveillance et de Recherche de la RAM	2.1. Mettre en place de manière progressive un système de surveillance continue sur la RAM	2.1.1. Identifier et nommer une structure de coordination nationale de la surveillance de la RAM (CNCS RAM)	Insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières	BE et PTFs
		2.1.2. Identifier et nommer deux laboratoires nationaux de référence (santé humaine et animale) ainsi que des sites sentinelles		
		2.1.3. Renforcer les capacités des deux structures (coordination et laboratoires de référence), ainsi que des sites sentinelles		
		2.1.4. Elaborer et rendre disponible un document décrivant l'organisation du système national de surveillance et enrôler le pays au système GLASS [5] de l'OMS	Insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières	BE et PTFs
		2.1.5. Identifier et former des professionnels de santé humaine et animale aux méthodes d'études sur la consommation des antimicrobiens		
		2.1.6. Réaliser une étude sur les infections associés aux soins ; dans chaque site pilote et l'hôpital de référence		

Objectifs stratégiques du PAM	Interventions stratégiques	Activités principales	Risques identifiés	Mesures d'atténuation des risques
	2.2. Mettre en-œuvre des activités de recherche opérationnelle pour recueillir des données factuelles sur les déterminants et impacts de la RAM (enquêtes ponctuelles périodiques, en attendant d'avoir un système performant de surveillance prospective)	2.2.1. Réaliser des études ponctuelles sur l'utilisation rationnelle /ou consommation des Antibiotiques	Insuffisance des ressources humaines et financières Faible culture à la recherche en l'absence d'un environnement favorable.	BE / PTFs
		2.2.2 .Conduire des études ponctuelles sur la prévalence des infections associées aux soins et la consommation des antimicrobiens		
		2.2.3 Procéder à la réalisation d'enquêtes CAP en utilisant des GTT incluant des personnes ressources spécialisées dans les études comportementales.		
	2.3 Renforcer les capacités des acteurs nationaux de la lutte contre la RAM	2.3.1 Assurer la formation de deux cadres nationaux par an et par secteur clé au Diplôme Inter Universitaire (en lien avec la RAM)		
	2.3.2 Assurer la formation de quatre cadres nationaux issus des secteurs clés au Diplôme de Master (en lien avec la RAM)			
	2.3.3 Assurer la formation de deux cadres nationaux issus des secteurs clés au PhD (en lien avec la RAM)			
	2.3.4 Organiser des missions de partage d'expériences avec les pays de la région			

Objectifs stratégiques du PAM	Interventions stratégiques	Activités principales	Risques identifiés	Mesures d'atténuation des risques
3. Mettre en place un programme de Prévention et de Contrôle des Infections	3.1. Elaborer et mettre en œuvre la politique nationale de PCI en milieu de soins dans la santé humaine	3.1.1. Elaborer et valider un plan d'action national PCI basé sur les nouvelles recommandations internationales de l'OMS [6]	Insuffisance des ressources humaines qualifiées, Ressources matérielles et financières	Mobilisation des ressources de l'Etat et des PTFs
		3.1.2. Renforcer les 22 sites sanitaires pour la mise en œuvre progressive des nouvelles recommandations, en particulier les standards minimum en PCI [7]	Insuffisance des ressources humaines qualifiées, matérielles et financières	Mise en place d'un système d'interconnexion des 22 sites sanitaires
		3.1.3. Désigner et octroyer des bourses chaque année à trois cadres (un par ile) pour participer à des formations spécialisées reconnues en PCI (Dakar, Abidjan, Bobo-Dioulasso, etc.)		Mobilisation des ressources de l'Etat et des PTFs
	3.2. Améliorer la prévention des infections dans la communauté et dans le secteur de la santé animale, et humain par l'assainissement, des mesures d'hygiène générale et par la vaccination	3.2.1. Maintenir une couverture vaccinale élevée dans la communauté pour certains vaccins de santé humaine (contre le pneumocoque ; la méningite ; oreillon)	Insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières	Faire un plaidoyer aux ressources budgétaires de l'Etat et des PTFs
		3.2.1. Maintenir une couverture vaccinale élevée dans la communauté pour certains vaccins pour la santé animale (PPR, Charbon symptomatique, Rage, FVR, Fièvre Aphteuse, Newcastle, cholera aviaire, variole aviaire)	Insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières	
		3.2.2. Améliorer la fourniture en eau potable et assainissement pour la communauté	Insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières	

Objectifs stratégiques du PAM	Interventions stratégiques	Activités principales	Risques identifiés	Mesures d'atténuation des risques
3. Mettre en place un programme de Prévention et de Contrôle des Infections	3.2. Améliorer la prévention des infections dans la communauté et dans le secteur de la santé animale, et humain par l'assainissement, des mesures d'hygiène générale et par la vaccination	3.2.3. Elaborer et valider un référentiel national (guide technique) pour la biosécurité dans les élevages d'animaux	Insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières	Faire un plaidoyer aux ressources budgétaires de l'Etat et des PTFs
		3.2.4. Mettre en place cinq sites pilotes (un site Mwali et deux pour Ndzuwani et Ngazidja) pour la mise en œuvre des activités de PCI		
		3.2.5. Améliorer la connaissance et la mise en œuvre des normes du Codex Alimentarius pour accroître la conformité et la compétitivité des industries alimentaires [8, 9, 10]		

Objectifs stratégiques du PAM	Interventions stratégiques	Activités principales	Risques identifiés	Mesures d'atténuation des risques
4. Mettre en place un programme pour le bon usage des antimicrobiens	4.1. Elaborer et mettre en place des politiques de bonnes pratiques pour un bon usage des antimicrobiens dans tous les secteurs impliqués (santé humaine, animale et végétale).	4.1.1. Elaborer un référentiel national (guides techniques) pour le bon usage des antibiotiques en santé humaine et assurer la mise en œuvre à partir de sites pilotes [11, 12]	Absence des sites d'entrepôts Insuffisance d'incinérateurs	Renforcer la collaboration intersectorielle
		4.1.2. Elaborer un référentiel national (guides techniques) pour le bon usage des antibiotiques en santé animale et assurer la mise en œuvre à partir de sites pilotes [13, 14]		
		4.1.3. Mettre en place une politique nationale de gestion des pesticides et assurer son application		
		4.1.4. Mettre en place une réglementation spécifique sur les antimicrobiens dans l'environnement		
		4.1.5. Octroyer chaque année des bourses à trois cadres au moins désignés dans les secteurs clés pour participer à des formations spécialisées reconnues en Antibiotique (Bobo-Dioulasso, etc.)		
	4.2. Elaborer et mettre en œuvre une politique de surveillance et de prévention de la contamination de l'environnement par les antimicrobiens, les microbes résistants et leurs résidus	4.2.1. Elaborer une réglementation sur la surveillance, la prévention et le contrôle de la contamination de l'environnement par les antimicrobiens, les microbes résistants et leurs résidus	Insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières	Faire un plaidoyer aux ressources budgétaires de l'Etat et des PTFs
		4.2.2. Renforcer les capacités du laboratoire pour le contrôle de la RAM dans l'environnement (INRAPE)		

Annexe 3. Feuille de route du 2^{ème} semestre

FEUILLE DE ROUTE	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
Mettre en place des structures de Gouvernance et de coordination au cours du 2 ^{ème} semestre 2022	1. Elaborer des textes réglementaires sur la gouvernance		Consultants en relation avec le Conseiller juridique	14 au 20 juillet 2022	0	Draft de textes	Consultants et conseiller juridique	0	0	COMPASS / OMS
	2. Organiser un atelier national pour la validation des textes réglementaires de la RAM et validation de la politique du PANM		DLM	21 au 24 juillet 2022	0	Rapport de l'atelier Texte validé Préambule signé par les autorités nationales	Consultants et Parties prenantes	0	Budget disponible	OMS / COMPASS

Mettre en place des structures de Gouvernance et de coordination au cours du 2 ^{ème} semestre 2022 (suite)	3. Assurer le suivi des mesures administratives et la fonctionnalité du SNE et des autres structures de gouvernance	3.1 Mettre en place un comité de suivi pour la signature des textes	DLM	Juillet 2022	0	Note conceptuelle et TDR	Comité de suivi	NA	NA	NA
		3.2. Organiser un atelier national d'orientation et la formation du SNE et PFS sur la mise en œuvre du PANM RAM et le calcul des coûts réels et de budgétisation selon le modèle de l'OMS	SNE	01-15 Octobre 2022	0	Rapport de formation	Facilitateurs	0	A Budgétiser	OMS
		3.3. Organiser une table ronde des bailleurs de fonds	CNP	16 au 31 Octobre 2022	0	Rapports	SNE	0	A budgétiser	OMS, COMPASS

Annexe 4. Plan d'action opérationnel 2023

OBJECIF STRATEGIQUE 1 : Améliorer l'information, la sensibilisation et la formation sur la RAM

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
1.1. Elaborer et mettre en œuvre un plan national de communication couvrant différentes cibles (communauté, professionnels, décideurs, importantes institutions, etc) avec un GTT impliquant le service national de promotion de la santé	1.1.1. Désigner un GTT pour le plan de communication avec un mandat précis (après validation du plan de travail proposé)		SNE/OCM	T1(2023)	0	GTT Formalisé	0	0	Réunions / Sessions OCM	BE /PTF
	1.1.2. Elaborer le plan national de communication RAM		SNE	T1- T2 (2023)	0	Plan de com. élaboré et budgétisé	GTT Consultants	0	A budgétiser	BE/PTF
	1.1.3. Valider le plan de communication RAM				0	Plan de communication validé			A budgétiser	BE/PTF
	1.1.4. Mettre en œuvre le plan national de communication RAM									

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
1.2. Procéder à des campagnes annuelles de sensibilisation à l'occasion de la semaine nationale (14 au 20 Juillet) et la semaine mondiale de sensibilisation (novembre de chaque année) sur les antimicrobiens	1.2.1. Mettre en place un GTT avec un mandat précis		SNE/CCM	T3 (2023)	0	GTT fonctionnel	0	0	Réunions/sessions SNE/CCM	BE/PTF
	1.2.2. Célébrer la semaine nationale de la sensibilisation		GTT SNE/CCM SNE	T3/T4 (2023)	0	Agenda de la semaine	0	0	A budgétiser	BE/PTF
	1.2.3. Célébrer la semaine mondiale de sensibilisation				0	Semaine célébrée	GTT	0		BE

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
1.3. Assurer l'orientation et la formation des principaux acteurs du pays (Cadres Administratifs et Communicateurs d'une part, Points Focaux d'autre part) sur les outils proposés par l'Alliance Quadripartite et leurs rôles dans la lutte contre la RAM	1.3.1. Elaborer les TDRs de l'atelier de formation, d'information et de sensibilisation (90 participants à J1 et 35 de J2 à J6)		SNE/CCM	T4 (2022)	0	TDRs Elaborés et consultants recrutés	Consultants National et International	0	NA	BE/PTF
	1.3.2. Organiser l'atelier de lancement officiel des activités du PANM RAM proprement dit		SNE/OCM	T4 (2022)	0	Rapport de l'atelier	Consultants	0	A budgétiser	BE/PTF
	1.3.3. Reproduire et diffuser le document du PANM				0	Document reproduit distribué lors de l'atelier de lancement		0	A budgétiser	BE/PTF

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
1.4. Impliquer les Organisations de la Société Civile (OSC) dans la lutte contre la RAM	1.4.1 Renforcer les capacités des organisations de la société civile dans la lutte contre la RAM		SNE/OCM	T3-T4 (2022)	0	Organisations de la Société Civile (OSC)	0	0	A budgétiser	PTFs
	1.4.2. Créer un réseau des organisations de la société civile dans la lutte contre la RAM									

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
1.5. Intégrer des modules RAM dans les Institutions de formation du pays	1.5.1 Identifier et mettre en place un GTT pour l'élaboration des curricula à intégrer dans les formations initiales avec un mandat précis		SNE/OCM	T3-T4(2022)	0	Note de service de mise en place du GTT	0	0	0	0
	1.5.2. Organiser un atelier de validation des modules dans les curricula existants				0	Existence du module	0	0	A budgétiser	PTFs

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
1.6. Assurer la disponibilité des modules de formations spécialisées dans les filières des institutions de formation	1.6.1 Elaborer et vulgariser les modules de formations		SNE/OCM	T3 (2023)	0	Module de formation disponible	0	0	A budgétiser	BE/PTFs
	1.6.2. Assurer la formation des cadres sectoriels en RAM notamment en DIU (Diplôme Inter Universitaire au Sénégal/Burkina)				0	Attestation de participation	0	0		

OBJECIF STRATEGIQUE 2 : Mettre en place un programme de surveillance et de recherche de la RAM

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
2.1. Mettre en place de manière progressive un système de surveillance prospective et continue sur la RAM	2.1.1. Identifier et nommer une structure de coordination nationale de la surveillance de la RAM		SNE/OCM	T2-T4 (2023)	0	Arrêtés de nomination		0	0	BE/PTFs
	2.1.2. Identifier et nommer deux (02) laboratoires nationaux de référence (santé humaine et animale) ainsi que les sites sentinelles									

2.1. Mettre en place de manière progressive un système de surveillance prospective et continue sur la RAM (suite)	2.1.3. Renforcer les capacités de deux structures (centre de coordination et laboratoire de référence), ainsi que des sites sentinelles	2.1.3.1. Analyse situationnelle au niveau des structures désignées par rapport aux activités techniques prévues	SNE	T1-T2	0	Rapports Des Résultats Des analyses situationnelles	CNCS Consultants GTT	0	A budgétiser	PTFs
		2.1.3.2. Plan de renforcement des capacités pour la résolution des gaps identifiés (réactualisation en fonction du GLASS)			0	Document du plan de renforcement des capacités des structures désignées disponible	CNCS et Responsables des structures désignés	0	A budgétiser	

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
2.1. Mettre en place de manière progressive un système de surveillance prospective et continue sur la RAM (suite)	2.1.4. Elaborer et rendre disponible un document décrivant l'organisation du système national de surveillance et enrôler le pays au GLASS	Intégrer le système GLASS dans le système national de surveillance RAM	SNE/OCM	T3-T4 (2023)	0	Document du système national de surveillance disponible	Ressources humaines locales	0	Réunions d'élaboration Du document	PTFs
	2.1.5. Former un pool de professionnels aux outils d'évaluation de la consommation des antimicrobiens (30 formateurs santé humaine et animale formés sur 3 jours de formation théorique et pratique)				0	Pool de 30 formateurs disponible	Ressources humaines locales	0	A budgétiser	

2.1. Mettre en place de manière progressive un système de surveillance prospective et continue sur la RAM (suite)	2.1.4. Réaliser une étude sur les infections associées aux soins		SNE/OCM		0		Ressources humaines locales	0	Réunions d'élaboration Du document A budgétiser	PTFs
---	--	--	---------	--	---	--	-----------------------------	---	---	------

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
2.2. Mettre en place de manière progressive un système de surveillance prospective et continue sur la RAM (suite)	2.2.1. Réaliser une étude ponctuelle sur la consommation des antibiotiques (Santé humaine et Santé animale)		SNE	T4	0	Rapports d'activités (données de consommation disponibles)	Ressources humaines locales	0	A budgétiser	PTF

OBJECIF STRATEGIQUE 3 : Mettre en place un programme de prévention et de contrôle des infections

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
3.1. Elaborer et mettre en œuvre la politique nationale de PCI en milieu de soins	3.1.1. Elaborer et valider un plan d'action national PCI en milieu de soins, basé sur les nouvelles recommandations de l'OMS	3.1.1.1. Elaborer le draft du plan d'action PCI	DLM	T3	0	Draft du plan d'action disponible	Ressources humaines locales/Consultant International	0	A budgétiser	PTFs
		3.1.1.2 Organiser un atelier pour la validation du plan d'action	DLM/ Point focal PCI	T3	0	Rapport atelier (Document validé disponible)	Ressources humaines locales/Consultant International	0	A budgétiser	PTF
		3.1.1.3. Reproduction et diffusion du plan d'action	DLM/ SNE	T4	0	Document reproduit et diffusé			A budgétiser	PTFs

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
3.1. Elaborer et mettre en œuvre la politique nationale de PCI en milieu de soins (suite)	3.1.2. Renforcer les 22 sites sanitaires pour la mise en œuvre progressive des pratiques recommandées, en particulier les standards minimum en PCI	3.1.2.1. Procéder à une analyse situationnelle au niveau de chaque site pilote	DLM/ Point focal PCI) SNE/OCM	T2/2023	0	Résultats analyse situationnelle pour chaque site sentinelle	Ressources humaines locales/Consultant International	0	A budgétiser	BE/PTF
		3.1.2.2. Elaborer un plan d'action pour chaque site pilote	DLM/ Point focal PCI) SNE/OCM	T2/2023	0	Plan d'action disponible pour chaque site sentinelle	Ressources humaines locales/Consultant International	0	A budgétiser	PTFs

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
3.1. Elaborer et mettre en œuvre la politique nationale de PCI en milieu de soins (suite)	3.1.2. Renforcer les 22 sites sanitaires pour la mise en œuvre progressive des pratiques recommandées, en particulier les standards minimum en PCI (suite)	3.1.2.3. Mettre en œuvre le plan d'action au niveau de chaque site pilote	DLM/ Point focal PCI SNE/OC M	T2/2023	0	Rapports d'activités des sites sentinelles	Ressources humaines locales/ Consultant International	Matériels et équipements à prévoir dans le budget	A budgétiser (sera finalisé dans le plan après analyse situationnelle)	PTFs
	3.1.3. Sélectionner et octroyer une bourse à 3 cadres pour participer à des formations spécialisées reconnues en PCI et en antibiologie		(DLM/ Point focal PCI) SNE/ OCM	Octobre 2022 (table ronde des bailleurs)	0	Six bourses octroyés et bénéficiaires désignés	0	0	A budgétiser	PTFs

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
3.2. Améliorer la prévention des infections dans la communauté et dans le secteur de la santé animale, par l'assainissement, des mesures d'hygiène générale et par la vaccination	3.2.1. Renforcer la couverture vaccinale dans la communauté pour certains vaccins de santé humaine par la collaboration et la supervision	0	SNE/PEV	T1-T4	80%	95%	PEV	0	A budgétiser	BE/PTFs
	3.2.2. Renforcer la couverture vaccinale dans la communauté pour certains vaccins de santé animale par la collaboration et la supervision	0	SNE/ DNE	T1-T4			DNE	0	A budgétiser	BE/PTFs

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
3.2. Améliorer la prévention des infections dans la communauté et dans le secteur de la santé animale, par l'assainissement, des mesures d'hygiène générale et par la vaccination	3.2.3. Améliorer la fourniture en eau potable et assainissement pour la communauté	3.2.3.1. Développer une collaboration multisectorielle SNE/OCM/DG EME/SONEDE	SNE/ OCM	T2	0	85% de la population approvisionnée en eau potable	DGEME / SONEDE	NA	A budgétiser	PTFs

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
3.2. Améliorer la prévention des infections dans la communauté et dans le secteur de la santé animale, par l'assainissement, des mesures d'hygiène générale et par la vaccination	3.2.4. Elaborer et valider un référentiel national (guide) pour la biosécurité dans les élevages d'animaux	3.2.4.1. Elaborer le draft du référentiel	Direction Nationale de l'Elevage / SV SNE/ OCM	T2	NA	Draft élaboré	Personnes ressources locales/Consultant	NA	A budgétiser	BE/PTFs
		3.2.4.2. Organiser un atelier pour la validation du référentiel	Direction Nationale de l'Elevage /SV SNE/ OCM	T2	NA	Rapport atelier Draft validé	Personnes ressources locales/Consultant national	NA	A budgétiser	BE/PTFs
		3.2.4.3. Reproduire et diffuser le référentiel	SNE/ OCM	T3	NA	Référentiel diffusé	NA	NA	A budgétiser	BE/PTFs

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
3.2. Améliorer la prévention des infections dans la communauté et dans le secteur de la santé animale, par l'assainissement, des mesures d'hygiène générale et par la vaccination (suite)	3.2.5. Mettre en place cinq (05) sites pilotes (un site pour Mwali et deux sites pour Ndzuwani et Ngazidja) pour la mise en œuvre des activités	3.2.5.1 Choisir 5 sites d'élevage pilotes (dont 1 Mwali, 2 Ngazidja et 2 Ndzuwani).	Direction Nationale de l'Elevage (DNE)	T1	0	Sites pilotes officiellement désignés	NA	NA	NA	NA
		3.2.5.2. Organiser une supervision formative de 3 jours (1 j analyse situationnelle, 1 jour formation sur le référentiel et 1 j feuille de route) dans chaque site pilote pour faire l'analyse situationnelle, élaborer un plan d'action local et lancer le projet	Direction Nationale de l'Elevage /SV SNE/ OCM	T3-T4	0	Rapport d'activités /Plans d'action disponibles	Personnes ressources locales Consultant	NA	A budgétiser	PTFs

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
3.2. Améliorer la prévention des infections dans la communauté et dans le secteur de la santé animale, par l'assainissement, des mesures d'hygiène générale et par la vaccination (suite)	3.2.6. Améliorer la connaissance et la mise en œuvre des normes Codex alimentarius pour accroître la conformité et la compétitivité des industries alimentaires	Mettre en place un GTT pour élaborer les TdRs	SNE/ OCM	T3-T4 (2023)		75% de la population sont assurés d'une sécurité sanitaire des aliments	INRAPE/ DNE		A budgétiser	BE/ PTFs
		Elaborer un référentiel sur le Codex alimentarius								
		Organiser un atelier de validation du référentiel								
		Effectuer une analyse situationnelle de 5 sites pilotes et élaborer un plan d'action								
		Assurer la mise en œuvre du plan d'action								

*Plan d'Action National Multisectoriel de lutte contre la Résistance aux antimicrobiens
en Union des Comores, 2022-2026*

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
3.3. Améliorer la prévention des infections dans la communauté et dans le secteur de la santé agricole et la sécurité alimentaire par l'assainissement, des mesures d'hygiène générale	3.3.1. Améliorer la connaissance et la mise en œuvre des normes du Codex Alimentarius pour accroître la conformité et la compétitivité des industries alimentaires	3.3.1.1. Mettre en place d'un GTT élaborer un plan d'action pour l'application des standards du Codex Alimentarius	Direction de l'Agriculture SNE/ OCM	T1	0	GTT officiellement en place	NA	NA	NA	NA
		3.3.1.2. Validation du plan d'action proposé par le GTT	Direction de l'Agriculture SNE/ OCM	T2	NA	Rapport atelier Plan d'action validé	Personnes ressources locales Consultant	NA	Sessions OCM	BE/PTF
		3.3.1.3. Mise en œuvre du plan d'action	Direction de l'Agriculture SNE/ OCM	T2/T3/T4 (arrêté)	0	Rapports d'activités	Personnes ressources locales/ Consultant	0	A budgétiser	BE/PTF

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
4.1. Elaborer et mettre en place des politiques de bonnes pratiques pour un bon usage des antimicrobiens dans le secteur de la santé humaine.	4.1.1. Elaborer et valider les guides techniques pour le bon usage des antibiotiques en santé humaine et assurer la mise en œuvre à partir de 22 sites pilotes	4.1.1.1. Elaborer le draft des guides du bon usage des antibiotiques	DESPP SNE/OCM	T2	0	Draft du guide disponible	Consultant	0	A budgétiser	BE/PTFs
		4.1.1.2. Organiser un atelier de validation des guides	DESPP SNE/OCM	T3	0	Rapport atelier Document validé	Consultant	0	A budgétiser	BE/PTFs
		4.1.1.3. Editer et diffuser les guides	SNE	T3	0	Guide diffusé	0	0	A budgétiser	BE/PTFs

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
4.1. Elaborer et mettre en place des politiques de bonnes pratiques pour un bon usage des antimicrobiens dans tous les secteurs de la santé animale et végétale (suite)	4.1.2. Elaborer et valider les guides techniques pour le bon usage des antibiotiques en santé humaine et assurer la mise en œuvre à partir de 5 sites pilotes	4.1.2.1 .Mettre en œuvre les recommandations issues de l'étude en désignant cinq sites dont deux à Ngazidja et Ndzuwani et un à Moheli	SNE/ OCM	T3-T4	0	4 hôpitaux pilotes désignés	0	0	0	NA
		4.1.2.2. Organiser un atelier de formation des vétérinaires et agronomes sur le bon usage des antibiotiques et des pesticides (2 sessions de 5 jours)	SNE/ OCM	T3-T4	0	Rapport de l'atelier (prescripteurs formés)	Personnes ressources locales/ Consultants	0	A budgétiser	BE/ PTF

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
4.1. Elaborer et mettre en place des politiques de bonnes pratiques pour un bon usage des antimicrobiens dans tous les secteurs impliqués (santé humaine, animale, végétale) (suite)	4.1.2. Elaborer et valider le guide pour le bon usage des antibiotiques en santé animale et assurer la mise en œuvre à partir de sites pilotes	4.1.2.3. Editer et diffuser les guides	SNE/OCM	T3-T4	0	Référentiels diffusés	0	0	A budgétiser	BE/PTF
		4.1.2.4. Mettre en œuvre les recommandations issues des guides dans les 5 sites pilotes	SNE/OCM	T3-T4	0	Sites pilotes officiellement désignés et plans d'actions locaux élaborés	0	0	A budgétiser	BE/PTF
		4.1.2.5. Organiser un atelier de formation des médecins vétérinaires sur le référentiel national (5 jours)	SNE/OCM	T3-T4	0	Rapport atelier (Prescripteurs formés provenant essentiellement des sites pilotes)	Personnes ressources locales/ Consultant	0	A budgétiser	BE/PTF

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
4.1. Elaborer et mettre en place des politiques de bonnes pratiques pour un bon usage des antimicrobiens dans tous les secteurs impliqués (santé humaine, animale, végétale) (suite)	4.1.3. Mettre en place une politique nationale de gestion des pesticides et assurer son application	4.1.3.1. Mettre en place un GTT pour la gestion des pesticides	DNSAE/ DGEF SNE/ OCM	T1	0	GTT Officiellement en place		0	SNE/Sessions du OCM	NA
		4.1.3.2 Elaborer un plan d'action	GTT	T2	0	Plan d'action disponible		0	A budgétiser	BE/PTFs
		4.1.3.3. Validation du plan d'actions proposées par le GTT	SNE/OC M	T2	0	Rapport atelier Plan d'action validé	Personnes ressources locales/ Consultant	0	SNE/Sessions du OCM	BE/PTFs

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
4.1. Elaborer et mettre en place des politiques de bonnes pratiques pour un bon usage des antimicrobiens dans tous les secteurs impliqués (santé humaine, animale, végétale) (suite)	4.1.4. Mettre en place une réglementation spécifique sur les antimicrobiens dans l'environnement	Mettre en place un GTT pour élaborer les TdRs	SNE/ OCM	T3-T4 (2023)			DGEF		A budgétiser	PTFs
		Elaborer un référentiel sur le Codex alimentarius								
		Organiser un atelier de validation du référentiel								
		Effectuer une analyse situationnelle de 5 sites pilotes et élaborer un plan d'action								
		Assurer la mise en œuvre du plan d'action								

INTERVENTIONS	ACTIVITES	SOUS ACTIVITES	RESPONSABLE	DELAIS D'EXECUTION	INDICATEURS		RESSOURCES REQUISES			SOURCES DE FINANCEMENT
					DE BASE	CIBLES	HUMAINE	INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	OPERATIONNELLE	
4.2. Elaborer et mettre en œuvre une politique de surveillance et de prévention De la contamination de l'environnement par les antimicrobiens, les microbes résistants et leurs résidus	4.2.1. Elaborer une réglementation sur la surveillance, la prévention et le contrôle de la contamination de l'environnement par les antimicrobiens, les microbes résistants et les résidus	Mettre en place un GTT pour élaborer les TdRs	SNE/OCM	T1-T2	0	Rapport d'activité (Plans d'action disponibles)	DGEF/INRAPE	0	A budgétiser	BE/PTF
		Elaborer un référentiel								
Organiser un atelier de validation du référentiel										
Effectuer une analyse situationnelle les sites pilotes et élaborer un plan d'action										
		Assurer la mise en œuvre du plan d'action								
	4.2.2. Renforcer les capacités du laboratoire pour le contrôle de la RAM dans l'environnement (INRAPE)	4.2.2.1. Procéder à une analyse situationnelle et proposer un programme pour le renforcement des capacités de laboratoire	DGEF SNE/ OCM	T1-T2	0	Analyse situationnelle et plan de renforcement des capacités (Draft disponible)	Personnes ressources locales/ Consultant	0	A budgétiser	BE/PTFs

Annexe 5. Budget du PANM RAM

AXES D'INTERVENTIONS	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL EN KMF	TOTAL EN EURO
1. Feuille de route	22 576 497					22 576 497	45 889,29
2. Appui au fonctionnement du Secrétariat National Exécutif de la RAM	-	61 140 000	62 640 000	61 140 000	57 140 000	242 060 000	492 014,37
3. Appui des points focaux sectoriels de la RAM		24 500 000	30 500 000	30 500 000	30 500 000	116 000 000	235 783,14
4. Amélioration de l'Information, de la Sensibilisation et la formation sur la RAM	5 000 000	41 750 000	149 950 000	149 950 000	144 450 000	491 100 000	998 216,38
5. Mise en place d'un programme de la surveillance et de Recherche de la RAM	-	22 500 000	60 900 000	51 400 000	46 900 000	181 700 000	369 325,83
6. Mise en place d'un programme de prévention et de contrôle des infections	-	-	118 585 000	18 585 000	109 500 000	246 670 000	501 394,65
7. Mise en place d'un programme pour le bon usage des antimicrobiens	-	4 550 000	36 015 000	36 015 000	9 100 000	85 680 000	174 157,76
8. Evaluation à mi-parcours et en fin de projet	-	-	20 000 000	-	25 000 000	45 000 000	91 467,60
TOTAL	27 576 497	154 440 000	478 590 000	347 590 000	422 590 000	1 431 326 497	2 909 390,90

Annexe 6. Suivi-évaluation

EXTRANTS : (au niveau du programme)

EFFETS : (au niveau des populations et ou du programme)

IMPACT : (Effets à long terme au niveau des populations)

(1) : Tableau de bord (à partir des rapports d'activités, notes administratives, résultats d'audit ou de supervision)

(2) : Tout indicateur non réalisé doit rester visible, en jaune pendant la période prévue de sa réalisation, et en rouge à l'échéance de la période prévue

FEUILLE DE ROUTE							
ACTIVITES	RESSOURCES DE BASE	INTRANTS PROCESSUS	EXTRANTS	EFFETS	IMPACT	Tableau de bord(1)	
						Échéanciers	Indicateurs cibles(2)
2. Organiser un atelier national pour la validation technique et politique du PANM	Drafts des textes réglementaires	Atelier de validation	Textes réglementaires sur la gouvernance de la RAM proposés à la signature de l'autorité	Disponibilité de structures officielles pour la gouvernance dès la signature	NA	T3/2022	Rapport de l'activité et textes proposés signés
3. Assurer le suivi des mesures administratives et la fonctionnalité du SNE et des autres structures de gouvernance	NA	- Mise en place d'un comité de suivi avec TdRs précis sur les activités à mener - Organiser un atelier d'orientation et la formation du SNE et PFS sur la mise en œuvre du PANM RAM et le calcul des coûts réels et de budgétisation selon le modèle de l'OMS Organiser une table ronde des bailleurs de fonds	Comité de suivi disposant d'une feuille de route précise sur les activités de plaidoyer à mener	NA	NA	T3/2022	Comité de suivi avec des rapports sur les activités menées

OBJECTIF STRATEGIQUE 1							
ACTIVITES	RESSOURCES DE BASE	INTRANTS PROCESSUS	EXTRANTS	EFFETS	IMPACT	Tableau de bord(1)	
						Échéanciers	Indicateurs cibles(2)
1.1.1. Désigner un GTT pour le plan de communication avec un mandat précis (après validation du plan de travail proposé)	SNE/ OCM	GTT désigné	GTT disponible avec mission précise	NA	NA	T1 (2023)	Note de service de mise en place du GTT
1.1.2. Elaborer le plan national de communication RAM	GTT	Réunion ou retraite d'élaboration	Plan de communication disponible	NA	NA	T1-T2 (2023)	Rapport de réunion ou retraite
1.1.3. Valider le plan de communication RAM	GTT / SNE/ OCM	Atelier de validation	Plan de communication validé	NA	NA	T1-T2 (2023)	Rapport de l'atelier de validation/ plan de communication validé disponible
1.1.4. Mettre en œuvre le plan national de communication RAM	SNE/ OCM	Conférences et de réunions de sensibilisation	Nombre de conférences et de réunions de sensibilisation/ nombre de personnes sensibilisées	NA	NA	T1-T2 (2023)	Rapport des réunions et des conférences

OBJECTIF STRATEGIQUE 1

ACTIVITES	RESSOURCES DE BASE	INTRANTS PROCESSUS	EXTRANTS	EFFETS	IMPACT	Tableau de bord(1)	
						Échéanciers	Indicateurs cibles(2)
1.2.1. Mettre en place un GTT avec un mandat précis	SNE/ OCM	GTT désigné	GTT disponible avec TdRs	NA	NA	T3 (2023)	Note de service de mise en place du GTT
1.2.2. Célébrer la semaine nationale de la sensibilisation	GTT/ OCM/ SNE	Réunions, conférences, théâtre, tournois...	Nombre de Réunions, conférences, théâtre, tournois.../population sensibilisée	NA	NA	T3-T4 (2023)	Rapports des activités organisées
1.2.3. Célébrer la semaine mondiale de sensibilisation	GTT/ OCM/ SNE	Réunions, conférences, théâtre, tournois...	Nombre de Réunions, conférences, théâtre, tournois.../population sensibilisée	NA	NA	T3-T4 (2023)	Rapports des activités organisées

OBJECTIF STRATEGIQUE 1

*Plan d'Action National Multisectoriel de lutte contre la Résistance aux antimicrobiens
en Union des Comores, 2022-2026*

ACTIVITES	RESSOURCES DE BASE	INTRANTS PROCESSUS	EXTRANTS	EFFETS	IMPACT	Tableau de bord(1)	
						Échéanciers	Indicateurs cibles(2)
1.3.1. Elaborer les TDRs de l'atelier de formation, d'information et de sensibilisation (90 participants à J1 et 35 de J2 à J6)	SNE/ OCM	Consultants national et international	TdRs élaborés et consultants recrutés	NA	NA	T4 (2022)	TdRs disponibles
1.3.2. Organiser l'atelier de lancement officiel des activités du PANM RAM proprement dit	SNE/ OCM	Ateliers organisés	Programme lancé	NA	NA	T4 (2022)	Rapport de l'atelier et liste de présence
1.3.3. Reproduire et diffuser le document du PANM	SNE/ OCM	Reprographie	Document PANM disponible	NA	NA	T4 (2022)	Facture et stock du document

OBJECTIF STRATEGIQUE 1							
ACTIVITES	RESSOURCES DE BASE	INTRANTS PROCESSUS	EXTRANTS	EFFETS	IMPACT	Tableau de bord(1)	
						Échéanciers	Indicateurs cibles(2)
1.4.1 Renforcer les capacités des organisations de la société civile dans la lutte contre la RAM	SNE/ OCM	Conférences et ateliers	Nombre de conférences/ nombre d'OSC formées	NA	NA	T3-T4 (2023)	Rapport de formation
1.4.2. Créer un réseau des organisations de la société civile dans la lutte contre la RAM	SNE/ OCM	Conférences et ateliers	Nombre de conférences/ nombre de réseaux d'OSC formés	NA	NA	T3-T4 (2023)	Fiches d'engagement/ Fiche de convention

OBJECTIF STRATEGIQUE 1							
ACTIVITES	RESSOURCES DE BASE	INTRANTS PROCESSUS	EXTRANTS	EFFETS	IMPACT	Tableau de bord(1)	
						Échéanciers	Indicateurs cibles(2)
1.5.1 Identifier et mettre en place un GTT pour l'élaboration des curricula à intégrer dans les formations initiales avec un mandat précis	SNE/ OCM	Réunions	Nombre de réunions	NA	NA	T3-T4 (2023)	Note de service de mise en place du GTT
1.5.2. Organiser un atelier de validation des modules dans les curricula existants	SNE/ OCM	ateliers	Les modules de curricula existent	NA	NA	T3-T4 (2023)	Rapport de l'atelier et les modules existent

OBJECTIF STRATEGIQUE 1							
ACTIVITES	RESSOURCES DE BASE	INTRANTS PROCESSUS	EXTRANTS	EFFETS	IMPACT	Tableau de bord(1)	
						Échéanciers	Indicateurs cibles(2)
1.6.1 Elaborer et vulgariser les modules de formations	SNE/ OCM/ GTT	Réunions de travail	Nombre de réunions	NA	NA	T3 (2023)	Rapports de réunions/ nombre de modules de formation disponibles
1.6.2. Assurer la formation des cadres sectoriels en RAM notamment en DIU (Diplôme inter Universitaire au Sénégal/Burkina)	SNE/ OCM	Cours de formation	Nombres de cadres formés	Activité professionnelle améliorée	NA	T3 (2023)	Nombre d'attestations de participation/ nombre de diplômes obtenus

OBJECTIF STRATEGIQUE 2							
ACTIVITES	RESSOURCES DE BASE	INTRANTS PROCESSUS	EXTRANTS	EFFETS	IMPACT	Tableau de bord(1)	
						Échéanciers	Indicateurs cibles(2)
2.1.1. Identifier et nommer une structure de coordination nationale de la surveillance (CNCS) de la RAM	SNE/ OCM	Réunions de désignation et de renforcement	Existence de la structure de coordination	Amélioration de la performance du PNAM RAM (Large disponibilité de base factuelle)	NA	T2-T4 (2023)	Arrêté de désignation de CNCS
2.1.2. Identifier et nommer deux (02) laboratoires nationaux de référence (santé humaine et animale) ainsi que les sites sentinelles	SNE/ OCM	Réunions de désignation et de renforcement	Existence de la structure de coordination	Amélioration de la performance du PNAM RAM (Large disponibilité de base factuelle)	NA	T1-T2 (2023)	Arrêté de désignation des deux laboratoires (santé humaine et animale)
2.1.3. Renforcer les capacités de deux structures (centre de coordination et laboratoire de référence), ainsi que des sites sentinelles	SNE/ OCM	Atelier de formation des ressources humaines et équipements de laboratoire	Structure plus opérationnelle	Amélioration de la performance du PNAM RAM (Large disponibilité de base factuelle)	Meilleure gouvernance	T1-T2 (2023)	Rapport de formation/ bordereau de livraison

OBJECTIF STRATEGIQUE 2							
ACTIVITES	RESSOURCES DE BASE	INTRANTS PROCESSUS	EXTRANTS	EFFETS	IMPACT	Tableau de bord(1)	
						Échéanciers	Indicateurs cibles(2)
2.1.4. Elaborer et rendre disponible un document décrivant l'organisation du système national de surveillance et enrôler le pays au GLASS	Ressources humaines du CNCS	Réunions de travail	Existence du document	Performance du PANM	Documentation de la surveillance nationale et sectorielle	T3-T4 (2023)	Existence du pays sur la liste de GLASS/ Données du pays dans le GLASS
2.1.5. Former un pool de professionnels aux outils d'évaluation de la consommation des antimicrobiens (30 formateurs santé humaine et animale formés sur 3 jours de formation théorique et pratique)	SNE/ OCM	Atelier de formation	Existence de cadres formés	Performance des capacités des ressources humaines de santé humaine et animale	Meilleure utilisation des antimicrobiens	T3-T4 (2023)	Rapport de formation/ nombre de cadres formés en santé humaine et animale
2.1.6. Réaliser une étude sur les infections associées aux soins	SNE/ OCM	Réunions de travail	Protocole de recherche et étude réalisée	Performance des capacités des ressources humaines de santé humaine	Meilleure utilisation des antimicrobiens	T3-T4 (2023)	Rapport de l'étude/ publication

OBJECTIF STRATEGIQUE 2							
ACTIVITES	RESSOURCES DE BASE	INTRANTS PROCESSUS	EXTRANTS	EFFETS	IMPACT	Tableau de bord(1)	
						Échéanciers	Indicateurs cibles(2)
2.2.1. Réaliser une étude ponctuelle sur la consommation des antibiotiques (Santé humaine et Santé animale)	Ressources humaines du CNCS	Réunions de travail	Protocole de recherche et étude réalisée	Performance des capacités des ressources humaines de santé humaine	Meilleure utilisation des antimicrobiens	T4 (2023)	Rapport de l'étude/ publication

OBJECTIF STRATEGIQUE 3							
ACTIVITES	RESSOURCES DE BASE	INTRANTS PROCESSUS	EXTRANTS	EFFETS	IMPACT	Tableau de bord(1)	
						Échéanciers	Indicateurs cibles(2)
3.1.1. Elaborer et valider un plan d'action national PCI en milieu de soins, basé sur les nouvelles recommandations de l'OMS	Ressources humaines sectorielles	Consultants national et international	Disponibilité du document dans les structures	Performance du PANM par l'amélioration des outils	Améliorer la prise en charge	T3-T4 (2023)	Existence de contrat et documents validés disponibles
3.1.2. Renforcer les 22 sites pilotes santé humaine mise en œuvre progressive des pratiques recommandées, en particulier les standards minimum en PCI	Sites pilotes santé humaine	Formation, équipement, amélioration de l'environnement	Sites pilotes plus opérationnelles	Performance des sites pilotes améliorées	Meilleure prise en charge des patients	T2 (2023)	Rapport de formation/ nombre de sites équipés

OBJECTIF STRATEGIQUE 3							
ACTIVITES	RESSOURCES DE BASE	INTRANTS PROCESSUS	EXTRANTS	EFFETS	IMPACT	Tableau de bord(1)	
						Échéanciers	Indicateurs cibles(2)
3.1.3. Sélectionner et octroyer une bourse à 3 cadres pour participer à des formations spécialisées reconnues en PCI et en antibiologie	SNE/ OCM	Cours de formation	Nombres de cadres formés	Activité professionnelle améliorée	Amélioration de la gestion du PANM et meilleure prise en charge des patients	T3 (2023)	Nombre d'attestations de participation/ nombre de diplômes obtenus

OBJECTIF STRATEGIQUE 3

ACTIVITES	RESSOURCES DE BASE	INTRANTS PROCESSUS	EXTRANTS	EFFETS	IMPACT	Tableau de bord(1)	
						Échéanciers	Indicateurs cibles(2)
3.2.1. Renforcer la couverture vaccinale dans la communauté pour certains vaccins de santé humaine par la collaboration et la supervision	OCM/ PEV	Supervision intégrée	Nombres de cadres formés	Activité professionnelle améliorée	Amélioration de la gestion du PANM et meilleure prise en charge des patients	T1-T4 (2023)	Taux de couverture vaccinal/ fiche de supervision intégrée
3.2.2. Renforcer la couverture vaccinale dans la communauté pour certains vaccins de santé animale par la collaboration et la supervision	OCE/ Sites pilotes	Supervision intégrée	Nombres de cadres formés	Activité professionnelle améliorée	Amélioration de la gestion du PANM et meilleure prise en charge des patients	T1-T4 (2023)	Taux de couverture vaccinal/ fiche de supervision intégrée

OBJECTIF STRATEGIQUE 3							
ACTIVITES	RESSOURCES DE BASE	INTRANTS PROCESSUS	EXTRANTS	EFFETS	IMPACT	Tableau de bord(1)	
						Échéanciers	Indicateurs cibles(2)
3.2.3. Améliorer la fourniture en eau potable et assainissement pour la communauté	OCM/ SONEDE	Equipements/ approvisionnement des collectivités en eau potable	Nombres de communautés équipés et approvisionnés	Amélioration de l'hygiène et assainissement	Performance de gestion du PANM	T2-T3 (2023)	Bordereau de livraison/ fiches d'abonnement
3.2.4. Elaborer et valider un référentiel national (guide) pour la biosécurité dans les élevages d'animaux	OCM/ Sites pilotes	Supervision intégrée	Nombres de cadres formés	Activité professionnelle améliorée	Amélioration de la gestion du PANM et meilleure prise en charge des patients	T1-T4 (2023)	Taux de couverture vaccinal/ fiche de supervision intégrée

OBJECTIF STRATEGIQUE 3							
ACTIVITES	RESSOURCES DE BASE	INTRANTS PROCESSUS	EXTRANTS	EFFETS	IMPACT	Tableau de bord(1)	
						Échéanciers	Indicateurs cibles(2)
3.2.5. Mettre en place cinq (05) sites pilotes (un site pour Mwali et deux sites pour Ndzuwani et Ngazidja) pour la mise en œuvre des activités	OCM/ DNE	Réunion de travail/ équipements	Nombres de communautés équipés et approvisionnement	Amélioration de l'hygiène et assainissement	Performance de gestion du PANM	T1-T4 (2023)	Bordereau de livraison/ fiches d'abonnement
3.2.6. Améliorer la connaissance et la mise en œuvre des normes du Codex alimentarius pour accroître la conformité et la compétitivité des industries alimentaires	SNE/ DNE/ DNA	Réunions	Nombre d'unités industrielles formées/ nombre de ressources humaines formées	Activité professionnelle améliorée	Amélioration de la gestion du PANM et meilleure prise en charge des patients	T3-T4 (2023)	Rapport de formation/ rapport de supervision

OBJECTIF STRATEGIQUE 4

ACTIVITES	RESSOURCES DE BASE	INTRANTS PROCESSUS	EXTRANTS	EFFETS	IMPACT	Tableau de bord(1)	
						Échéanciers	Indicateurs cibles(2)
4.1.1. Elaborer et valider les guides techniques pour le bon usage des antibiotiques en santé humaine et assurer la mise en œuvre à partir de 22 sites pilotes	SNE/ OCM/ GTT	Réunions de travail/ ateliers	Existence des guides techniques de bon usage des antibiotiques	Amélioration de l'utilisation des antibiotiques	Performance de gestion du PANM	T2-T3 (2023)	Rapport des réunions/ ateliers/ Guide de bonne usage des antibiotiques en santé humaine disponible
4.1.2. Elaborer et valider le guide pour le bon usage des antibiotiques en santé animale et assurer la mise en œuvre à partir de sites pilotes	SNE/ OCM/ DNE	Réunions de travail/ ateliers	Existence des guides techniques de bon usage des antibiotiques en santé animale	Amélioration de l'utilisation des antibiotiques en santé animale	Performance de gestion du PANM	T2-T3 (2023)	Rapport des réunions/ ateliers/ Guide de bonne usage des antibiotiques en santé animale disponible

OBJECTIF STRATEGIQUE 4							
ACTIVITES	RESSOURCES DE BASE	INTRANTS PROCESSUS	EXTRANTS	EFFETS	IMPACT	Tableau de bord(1)	
						Échéanciers	Indicateurs cibles(2)
4.1.3. Mettre en place une politique nationale de gestion des pesticides et assurer son application	SNE/ OCM/ DNA	Réunions de travail/ ateliers	Existence des guides techniques de bon usage des pesticides	Amélioration de l'utilisation des pesticides	Performance de gestion du PANM	T2-T3 (2023)	Rapport des réunions/ ateliers/ Guide de bonne usage des pesticides disponible
4.1.4. Mettre en place une réglementation spécifique sur les antimicrobiens dans l'environnement	SNE/ OCM/ DNE	Réunions de travail/ ateliers	Existence du guide technique de réglementation spécifique sur les antimicrobiens dans l'environnement	Amélioration des conditions de vie dans l'environnement	Performance de gestion du PANM	T2-T3 (2023)	Rapport des réunions/ ateliers/ Guide technique de réglementation spécifique sur les antimicrobiens dans l'environnement disponible

OBJECTIF STRATEGIQUE 4							
ACTIVITES	RESSOURCES DE BASE	INTRANTS PROCESSUS	EXTRANTS	EFFETS	IMPACT	Tableau de bord(1)	
						Échéanciers	Indicateurs cibles(2)
4.2.1. Elaborer une réglementation sur la surveillance, la prévention et le contrôle de la contamination de l'environnement par les antimicrobiens, les microbes résistants et les résidus	SNE/ OCM/ DNA	Réunions de travail/ ateliers	Existence de règlementation	Amélioration des conditions de vie dans l'environnement	Performance de gestion du PANM	T1-T2 (2023)	Rapport des réunions/ ateliers
4.2.2. Renforcer les capacités du laboratoire pour le contrôle de la RAM dans l'environnement (INRAPE)	SNE/ OCM/ DNE	Réunions de travail/ ateliers de formation	Nombre de formations/ nombre de personnels formés	Amélioration des conditions de vie dans l'environnement	Performance de gestion du PANM	T2-T4 (2023)	Rapport des réunions/ ateliers de formation

- Evaluation de la cartographie des parties prenantes, ainsi que des performances du pays par rapport aux objectifs stratégiques du PAM à faire au moins tous les deux ans (utilisant les outils de l'analyse situationnelle initiale)
- Evaluation annuelle de la fonctionnalité du SNE selon le nombre de sessions prévues avec le CNP(2) et l'OCM(4).

Annexe 7. Liste des participants de la retraite d'élaboration du PANM RAM

PRENOMS ET NOMS	STRUCTURE	FONCTIONS	ADRESSE MAIL	TELEPHONE
Dr Naouirou M'hadji	DLM	DLM	dlm.comores@gmail.com	335 9067
M. Djaffar Ahmed	Juriste	Juriste	djaffarahmed772@yahoo.fr	484 1086
Mme Lydienti Halifa	Techn. Labo, Hombo	Tech. labo	halifalydienti@gmail.com	339 2059
M. Hachime Ahmadi	Mini. santé	DAF	sante2016daf@gmail.com	355 1828
Dr Tadjidine Youssouf	Membre Comité RAM	Labo. CHN / DLM	tadjidiney@yahoo.fr	329 2929
Dr Ahamada Aly Goda	DGP	DGP	godaally2019@gmail.com	333 5577
M. Dini Soulé	DLM	Tech. Biologiste	dsouleali@yahoo.fr	332 9913
Dr Assoumani Mahamoud	ANAMEV	Pharmacien	assoumanim2@gmail.com	321 8723
Mme Anboukari Housseni	INRAPE	Biol. moléculaire	houssakao@gmail.com	320 9086
Dr Kamal Said Abdallah	PNLP	Biol. moléculaire	kamalsaid2000@yahoo.fr	333 1140
M. Ankidy Bourhane	DLM	Point focal RAM	ankidyb@yahoo.fr	334 1135
Dr Charafouddine Onzade	DNSAE / DNE	Dir. de l'Élevage	charafouddineonzade@yahoo.fr	331 4467
Dr Moutroifi Youssouf Ousseni	DNE	Délégué OMSA	ymoutroifi@yahoo.fr	367 2114
Dr Saindou BEN ALI MBAE	DLM	SSE/DLM	sbenalimbae@yahoo.fr	335 9969
Mme Labiba Abdoul-Anzizi	DRS Mohéli	MTN/RAM	labibaabdoulanzizi@gmail.com	322 2139
Mme Warda Abdou	CHN El Maarouf	Laboratoire	abdouwardaly@yahoo.fr	339 4218
Dr Msa Mliva Ahamada	OMS	MPD / MPN	msamliva@who.net	352 8828
Dr Michel SAGNO	OMS	Consultant International	msagno32@gmail.com	+224 661 34 80 07
Dr Mohamed SAID HASSANI	UdC	Consultant National	msaidhassani@gmail.com	333 0787

**Annexe 8. Liste des participants de l'atelier national de la validation technique du
PANM RAM**

<p>UNION DES COMORES Unité – Solidarité – Développement</p> <p>Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre</p> <p>SECRETARIAT GENERAL</p> <p>Secrétaire Général</p>		<p>جمهورية القمر المتحدة وحدة - تضامن - تنمية</p> <p>وزارة الصحة والتضامن والحماية الاجتماعية وتعزيز الجنس</p> <p>الأمانة العامة</p> <p>الأمين العام</p>
Ref. N°22- <u>134</u> /MSSPSPG/SG		Date <u>le 19/07/2022</u>
<p><u>ORDRE DE MISSION</u></p>		
<p>Il est ordonné à :</p>		
<ol style="list-style-type: none">1. Dr Naouirou M'hadji : <i>Directeur de la lutte contre de la maladie</i>2. Mr Elamine Youssouf Mbéchezi : <i>Directeur Général de l'Environnement (DGE)</i>3. Dr Saindou Ben Ali Mbae : <i>Surveillance épidémiologiste</i>4. Dr Athoumane Mahamoud : <i>ANAMEV</i>5. Dr Abdou Moindzé : <i>Médecin Biologiste, chef de service, laboratoire El Maanrouf</i>6. Dr Tadjiddine Youssouf : <i>Médecin biologiste infectiologue</i>7. Dr Hamza Abdou Azali : <i>DGINRAPE</i>8. Dr Malika Djamadar : <i>OCOPHARMA</i>9. Dr Onzade Charafouddine, <i>Directeur de l' élevage</i>10. Dr Mohamed Fouad Oussouf, <i>Direction élevage</i>11. Dr Youssouf Ousseini Moutroifi : <i>OIE</i>12. Dr Elhabib Ben Ali, <i>DRS Anjouan</i>13. Dr Saindou Abdou M' madi, <i>DLM Anjouan</i>14. Dr Mohamed Salim Ben Said Hafi : <i>ILP-Anjouan</i>15. Dr Dhoul-kamal Kaambi, <i>Médecin chef CSD Pomoni</i>16. Dr Djamaldine Mohamed Sambu : <i>DRS Mohéli</i>17. Dr Hassanaly, Abdoulanziz : <i>Chirurgien CHRI Fomboni</i>18. Dr Charafoudine Ismael : <i>Médecin chef santé militaire</i>19. Dr Mbae Said Abdallah : <i>Médecin chef PMI Mbouéni</i>20. Dr Aboubacar Mzebaba : <i>Coordinateur PNLT</i>21. Dr Nassuria Mhadjiri : <i>Médecin traitant HP fombouni</i>22. Dr Myriam Youssouf : <i>pédiatre CHN</i>23. Dr Kamal Abdoulwahab : <i>Ordre des Pharmaciens</i>24. Mr Ankidy Bourhane : <i>Point focal RAM/DLM</i>25. Mr Ahamed Youssouf : <i>DESSPP</i>26. Mr Mze Ali : <i>PEV HP Mbeni</i>27. Mr Dini Soulé : <i>Technicien de labo</i>28. Mme Salima Amed : <i>Major laboratoire Hombo</i>29. Mme Nazirate Darouèche : <i>Direction élevage Anjouan</i>30. Mme Karima Moussa, <i>CRDE M'remani, Anjouan</i>31. Mme Labiba Abdoul-Anzizi : <i>chargée MTN DRS Mohéli</i>		
<small>Secrétariat Général du MSSPSPG, BP : 1028, Tel : +269 775 20 40 E-mail : sgs@sante.gov.km, secretariatgeneralante@gmail.com</small>		

32. Mr Mohamed Ali Houmadi :laboratoire CHR Fomboni, Mohéli
33. Mr Ahmed Madi Kassim:Direction de l'élevage Mohéli
34. Mr Soibahadine M'madi :Direction de l'élevage Mohéli
35. Mme Foutoumou Sagaf :DRS Ngazidja
36. Mme Soiffiat Abdou Soumara :laboratoire Mbeni
37. Mr Nadjim Mohamed :laboratoire Ouzioini
38. Mme Raendani Hamadi :laboratoire Ouzioini
39. Mr Abdou Ahamadi :Major Laboratoire CHN El Maanrouf
40. Mme Atuya Mze Boina :Techniciennne Labo CHN
41. Mme LoutfiaToilabya :DLS
42. Mme Anboukaria Housseini :INRAPE
43. Mr Said Hassan :PCI/DLM
44. Mr Ahmed Bacar Hachime :ONAV
45. Mr Galib Said Nassor :INRAPE
46. Mme Hayiria Mohamed :APA, DGE
47. Mme Saandia Said Ibrahim :juriste DGE
48. Mme Chadhouliati Abdou – Chakour :Direction Générale de l'Eau
49. Mr Mohamed Maecha :SONEDE
50. Mme Nasrat Mohamed Issa :FCC
51. Mme Warda Abdou:Major Labo CHN El Maarouf
52. Mme Naima Mdahoma : Agent DLM PCI
53. Dr Ahamada MSA MLIVA :OMS
54. Mr Ediamine Bedja, AR/FAO
55. Anlyat Ahmed Mzé, PNUD
56. Dr Michel SAGNO, consultant international RAM
57. Dr SAID HASSANI Mohamed, consultant national RAM.

de participer à un atelier de validation technique du plan d'action national multisectoriel (PANM) contre la résistance antimicrobienne (RAM) qui se tiendra à Moroni du 21 au 24 Juillet 2022.

Les frais inhérents de cet atelier sont à la charge du projet COMPASS

Dr ABOUBACAR Said Anli



**Annexe 9. Liste des invités de l'atelier national de la validation politique du PANM
RAM**

UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

**Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la
Protection Sociale et de la Promotion du Genre**

SECRETARIAT GENERAL

Secrétaire Général



جمهورية القمر المتحدة

وحدة - تضامن - تنمية

وزارة الصحة والتضامن والحماية الاجتماعية
وتعزيز الجنس

الأمانة العامة

الأمين العام

Ref. N°22- 064 /MSSPSPG/SG

Date 25/07/2022

INVITATION

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de la validation politique du Plan d'Action National Multisectoriel de lutte contre la Résistance aux Antimicrobiens (PANM/RAM) en Union des Comores, le Ministère de la Santé a l'honneur de vous inviter à prendre part à la réunion de validation qui aura lieu à l'hôtel Retaj Moroni le 26 juillet 2022 de 10h30 à 13h00.

Votre présence est vivement souhaitée.

Dr ABOUBACAR Said Anli

1. Représentant de l'Assemblée Nationale
2. Le Secrétaire Général Ministère de l'Information
3. Le Procureur Général de l'Ile de Nduwani ;
4. Le directeur régional des Douanes de l'île de Ndzuwani
5. Le Directeur Régional de la santé de l'île de Ndzuwani ;
6. Le Procureur Général de l'Ile de Mwali ;
7. Le Directeur régional des Douanes de l'Ile de Mwali ;
8. Le Directeur Régional de la santé de l'Ile de Mwali ;
9. Le Directeur Général du Budget / Ministère des Finances ;
10. Le Représentant de l'OMS ;
11. Le Représentant de la FAO ;
12. Le Représentant de l'OIE/OMSA ;
13. Le Représentant du PNUE ;
14. Le Représentant de l'Unicef ;
15. Le Représentant de l'UNFPA ;
16. Le Représentant de la Banque Mondiale ;
17. Le Représentant du PNUD ;
18. L'Officier Permanent de Liaison ;

19. Le Coordonnateur du projet COMPASS ;
20. Le Président de la Fédération Comorienne des Consommateurs ;
21. Le Président de l'Ordre national des médecins ;
22. Le Président de l'Ordre national des pharmaciens ;
23. Le chef de Projet CoReG ;
24. Le Directeur Général Adjoint de l'AFD ;
25. La coordinatrice de PAAMG ;
26. Le Doyen de la Faculté des Sciences et Technique de l'Université des Comores ;
27. La Directrice de l'École de Médecine et de Santé Publique ;
28. Le Directeur Général de l'INRAPE ;
29. Le Directeur de la Promotion de la Santé ;
30. Le Directeur de lutte contre le Sida,
31. La Directrice de la DESPP,
32. Le Directeur de la Santé Familiale
33. Le Directeur Général de l'Agriculture ;
34. La Cordonatrice du PNLP,
35. Le cordonateur du PNLT
36. Le Directeur Général de l'Élevage ;
37. Le Directeur Général de l'Environnement ;
38. La Directrice Générale de l'Eau ;
39. Le Directeur Général de la SONEDE
40. Les Représentants de Presses (Al Watwan, la Gazette, Al Fadjri, RT Ngazidja, ORTC, Fcbk FM, Radio Hayba FM,) ;
41. Les Membres du GTT RAM.



Annexe 10. Photo de famille des officiels de la validation politique du PANM RAM



PREFACE

La résistance aux antimicrobiens (RAM) est une grande menace de la santé humaine, la santé animale, l'agriculture et l'environnement. Elle est reconnue actuellement comme telle par la communauté internationale. Les projections d'experts concernant la résistance aux antimicrobiens sont très alarmantes. Elles la placent au premier rang des préoccupations de santé publique mondiale avec près de dix millions de décès annuels à l'horizon 2050 en l'absence des plans d'action nationaux adéquats mis en œuvre par les Etats.

A la demande des Nations Unies, l'Alliance Quadripartite constituée par l'OMS, la FAO et l'OMSA, à laquelle s'est joint maintenant le PNUE, a proposé un plan d'action mondial élaboré selon une approche dite « Une seule santé » ainsi que de nombreux outils et recommandations techniques pour appuyer les états membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans d'action nationaux.

Durant l'année 2015, l'Assemblée Mondiale de la Santé et les instances mondiales de la FAO et l'OMSA ont approuvé ce plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens. La résolution adoptée par tous les États Membres avait recommandé fermement la mise en place d'un plan d'action national conforme au plan d'action mondial au plus tard en Mai 2017.

Peu avant cette date, en septembre 2016, les Chefs d'Etats réunis lors de l'Assemblée générale des Nations Unies se sont engagés à adopter une approche coordonnée pour s'attaquer aux causes fondamentales de la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de la santé humaine, la santé animale, l'agriculture, la production alimentaire et l'environnement.

La région africaine accusait un certain retard par rapport au reste du monde et le bureau régional de l'OMS pour l'Afrique a entrepris un certain nombre d'activités avec les pays pour les encourager et leur apporter un appui technique.

En s'inscrivant dans la lutte contre la RAM, l'Union des Comores a bénéficié du soutien de l'OMS et de la Banque mondiale à travers le projet COMPASS pour l'élaboration de son PANM. Ce plan prévoit la mise en place d'un Comité National de Pilotage (CNP) avec un ancrage institutionnel de haut niveau pour un suivi efficace de la mise en œuvre des activités.

La mise en place du CNP se fera en deux phases :

- Dans un premier temps, pour des impératifs d'efficacité et de simplicité pour la mise en œuvre, un CNP sera créé au Ministère de la Santé. Il sera appuyé par un Secrétariat National Exécutif (SNE) fort et doté des ressources nécessaires pour l'accomplissement de ses nombreuses missions.
- Dans un deuxième temps, en fonction des résultats de différentes évaluations, il sera envisagé de relever et de renforcer si nécessaire le cadre institutionnel du CNP au niveau de la plate-forme « Une seule sante ».

Le Gouvernement de l'Union des Comores s'engage à :

- Accorder un soutien constant à la mise en œuvre des activités du plan d'action national multisectoriel de lutte contre la RAM (PANM RAM) en lui apportant leadership, appui administratif, technique et ressources financières ;
- Mobiliser, encourager et impliquer toutes les parties prenantes du pays, au-delà des institutions gouvernementales ;
- Assurer le suivi-évaluation régulier du plan d'action afin de permettre la réalisation des objectifs ciblés.

Ainsi, le gouvernement de l'Union des Comores adresse ses chaleureux remerciements aux institutions et aux personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration du présent document notamment :

- Direction de lutte contre les maladies
- L'Organisation Mondiale de la Santé ;
- la Banque Mondiale à travers le Projet COMPASS
- Les cadres nationaux et les consultants (national et international).

Ministre de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion
du Genre.

Présidente du CNP

Madame Loub-Yakoutf ATTOUMANE



Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et
de l'Artisanat, Porte-parole du Gouvernement

Monsieur HOUMED M'SAIDIE



Ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures

Monsieur ALI IBOUROI

